



Commune de
Belmont-Broye ////



RAPPORT DE GESTION 2024



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
A. CONSEIL GENERAL	4
Bureau du Conseil général.....	5
Composition du Conseil général 2021-2026	6
B. CONSEIL COMMUNAL	7
Composition du Conseil communal.....	10
C. DICASTERES	12
0. Administration générale.....	12
Administration générale	12
Personnel communal	13
Contrôle des habitants	16
Informations et communication	19
Archives.....	20
1. Service à la population	21
Défense incendie	21
Service de l'édilité	22
Gestion des déchets	26
Cimetières	27
Police, Protection civile, ORCOC, Militaire.....	28
2. Formation et petite enfance	29
Activités extra-scolaires	29
Accueil extra-scolaire et de la petite enfance	30
3. Affaires sociales et vie villageoise	31
Affaires sociales.....	31
Vie villageoise, Culture, Sport, Loisirs.....	33
Commission culturelle.....	34
Bibliothèque communale Rémy Goumaz	35
4. Eau.....	37
Eau potable.....	37
Epuraton	38
Epuraton Basse-Broye et Vully.....	41
5. Bâtiments et patrimoine communal.....	43
Bâtiments communaux	43
Patrimoine communal	46
6. Constructions et projets communaux.....	47
Constructions.....	47
Permis de construire	47



Projets communaux	48
Cadastre souterrain	49
Projets communaux	50
Projets en attente des autorisations	58
Récapitulatif des travaux entrepris depuis 2021	59
7. Aménagement du territoire et environnement	60
8. Finances	66
D. ETATS FINANCIERS	71
Etat de la situation financière	71
Etat du résultat global (pertes et profits)	72
Investissements	73
Synthèse des indicateurs	74
Etat des variations des capitaux propres	74
Etat des flux de trésorerie	76
Investissements clos	77
Investissements en cours	78
Statistiques fiscales	84
Justificatifs des écarts 2024	86



INTRODUCTION

Conformément à l'article 19 de la Loi sur les finances communales, le Conseil communal a le plaisir de présenter au Conseil général et à la population, son rapport de gestion 2024. Il est structuré sur la base de l'organisation politique de la Commune et les buts sont de présenter le travail réalisé au cours de l'année et de donner un aperçu chiffré de l'état financier de Belmont-Broye. Ce troisième rapport de gestion, se veut un aperçu le plus complet de l'activité communale en 2024.

A. CONSEIL GENERAL

Décisions du Conseil général

Le Conseil général a siégé à 3 reprises. Ces séances ont eu lieu les 29 avril, 23 septembre et 16 décembre 2024.

Le Conseil général a consacré l'essentiel de sa séance du 23 septembre à l'adoption de la révision du ROCG et du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général.

En outre, dans le cadre de ses 3 séances, le Conseil général a procédé à :

- l'élection de M. Matthieu Chardonens à la présidence du Conseil général et de M. Johnny Fleury à sa vice-présidence
- l'adoption du budget des comptes de résultats 2025 présentant un déficit prévisionnel de CHF 1'719'335.00 et des investissements 2025 pour un montant total de CHF 1'121'000.00
- l'adoption des comptes de résultats 2023 présentant un bénéfice de CHF 107'817.21 et des investissements 2023 pour un montant total de charge de CHF 4'914'446.77
- l'adoption d'un crédit pour l'assainissement de la route Au Bas des Moulins à Dompierre de CHF 50'000.00
- l'adoption d'un crédit pour la réalisation de collecteurs des eaux usées et de l'eau potable, article 8757 à Léchelles de CHF 1'500'000.00.
- l'octroi d'un de crédits supplémentaires au budget pour un total de CHF 54'500.00.

Les procès-verbaux des séances sont publiés sur le site internet communal : www.belmont-broye.ch/autorites-administration/autorites-communales/conseil-general

Secrétariat

Le Secrétariat du Conseil général est doté d'une collaboratrice en charge de l'organisation, de la rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil général et du Bureau du Conseil général. Le Secrétariat assure également le suivi administratif des décisions du Législatif, leur publication et leur approbation par l'Etat concernant les règlements.

Le Secrétariat a également consacré une part non négligeable de temps pour la révision du Règlement du Conseil d'organisation du Conseil général (ROCG). Il a été soumis pour examen et approbation au Conseil général lors de la séance du 23 septembre 2024. Les principales modifications concernent l'introduction de 2 outils parlementaires : le postulat et la proposition. Il est actuellement en main de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour approbation finale.



Bureau du Conseil général

Nom et prénom	Fonction	Groupe
Chardonnens Matthieu	Président	Le Centre Belmont-Broye
Fleury Johnny	Vice-Président	La Gauche plurielle
Bise Axel	Membre	PLR Belmont-Broye
Ding-Guerry Chantal	Membre	La Gauche plurielle
Jabornigg Claude	Membre	Le Centre Belmont-Broye
Jordan Alexandre	Membre	UDC – Indépendants - UDF
Meyer Sophie	Membre	MBB
Esseiva Laurence	Secrétaire	Administration

Le Bureau du Conseil général a tenu 3 séances pour la validation de l'ordre du jour proposé par le Conseil communal et la préparation des séances du Conseil général.

Questions au Conseil communal

Quatre questions ont été adressées par des membres du Conseil général au Conseil communal concernant les thématiques suivantes :

Libellé	Dépositaire
Caserne pompiers et base de départ pour la Basse-Broye	MM. Dany Chardonnens et Jean-Marc Chappuis
Eclairage public	Mme Véronique d'Agostino
Sécurité des enfants sur le chemin de l'école à Russy	M. Eric Pauchard
Fermeture des chemins AF : justification, cohérence et sécurité du village de Dompierre	M. Sylvain Egger

Réponses du Conseil communal

Le Conseil communal a répondu aux questions suivantes :

Libellé	Dépositaire
Politique communale en matière de protection du climat et de la biodiversité	M. Thomas Clerc
Danger de la route de Russy – Léchelles	Mme Iwana Ducry
Séparation entre Vers le Ru et L'Ecol'Air à Dompierre	Mme Magaly Barbey

Les questions et réponses sont publiées sur le site internet communal : www.belmont-broye.ch/autorites-administration/autorites-communales/conseil-general



Composition du Conseil général 2021-2026

UDC - Indépendants - UDF	
Nom	Prénom
Barbey	Pierre-Yves
Glauser	Martial
Chardonnens	Dany
Francey	Eric
Jordan	Alexandre
Krebs	Jean
Pugin	Daniel
Rimaz	Jean-Luc
Thévoz	Ivan
La Gauche plurielle (PS, Verts, Centre Gauche-PCS)	
Nom	Prénom
Baechler	Nelson
Baechler	Rachel-Rose
Bugnon	Nicolas
Clerc	Thomas
Ding-Guerry	Chantal
Dzeljadini	Valentina
Fleury	Johnny
Ismaili	Ismail
Thalman-Kohli	Desirée
Zillweger	Marianne
Le Centre Belmont-Broye	
Nom	Prénom
Barbey	Magaly
Chardonnens	Matthieu
Corminboeuf	Ludovic
Jabornigg	Claude
Van Cleemput	Stève

PLR Belmont-Broye	
Nom	Prénom
Ballaman	Matthias
Bise	Axel
Brasey	Eric
D'Agostino-Corminboeuf	Véronique
Jolliet	Maurice
Longchamp	Blaise
Murith	Lionel
Pauchard	Eric
Terrapon	Kevin
Mouvement des indépendants de Belmont-Broye (MBB)	
Nom	Prénom
Barras	Simon
Chappuis	Jean-Marc
Christan	David
Dubey	Bertrand
Dubey	Marina
Ducry	Iwana
Egger	Sylvain
Fischer	Olivier
Guillet	Aline
Cuennet	Marc
Lambert	Serge
Meyer	Sophie
Noël	Rémy
Pury	Johann
Puyo	Wilfrid
Schneuwly	Vincent
Steingruber-Lambert	Stéphanie

Mutations

- M. Wilfrid Puyo (groupe MBB) remplace Mme Emilie Meyer.



B. CONSEIL COMMUNAL

L'année 2024 a été tout aussi intense pour le Conseil communal que l'année 2023 avec plusieurs dossiers importants notamment en matière d'aménagement du territoire et de patrimoine immobilier. Le Conseil communal a siégé à 37 reprises en séances ordinaires. Il a tenu également 1 séance hors murs consacrée aux projets communaux en relation avec la planification financière 2025-2029, laquelle a été présentée au Conseil général dans sa séance du 23 septembre 2024.

Outre le traitement hebdomadaire des multiples objets courants que sont les décisions à prendre en matière d'aménagement divers, les adjudications de travaux, les diverses demandes d'autorisation en matière de manifestation ou de police de construction, les multiples invitations et sollicitations venant de toute part, les nombreux préavis à transmettre et les demandes et plaintes en tout genre à examiner, le Conseil communal a été fortement sollicité par des dossiers plus spécifiques. Il a notamment pris les décisions suivantes concernant son patrimoine immobilier :

- la mise en vente de l'immeuble no 23 au lieu-dit La Bruyère, le rapport sur l'état de l'immeuble établi par le Bureau technique concluant que sa vente de l'immeuble était la solution la plus profitable pour la Commune (voir en page 45).
- le rachat de la buvette du FC Léchelles, à la suite de la mise en faillite du club de football (voir en page 44).
- le transfert de la gestion du bâtiment du Bastillon à Dompierre à la Société de développement de Dompierre-Russy dans le cadre de la création d'une Maison des associations ouverte à toutes les sociétés locales de la Commune (voir en page 43).
- la location de l'ancienne école située en face de l'église à la Chrysalide pour une affectation scolaire privée.

Dans le cadre des écoles et de la culture, le Conseil communal a décidé de reprendre en main communale la gestion de la bibliothèque publique et scolaire Rémy Goumaz au 1er janvier 2025, après dissolution de l'Association de la bibliothèque, association de droit privé. La gestion de la Bibliothèque était assurée depuis sa fondation en 1983 par un comité composé d'un représentant de la Commune, d'un représentant du Cycle d'orientation de Domdidier et de 6 représentants des lectrices et lecteurs. Au fil du temps et plus particulièrement ces dernières années, il s'est avéré mission impossible de remplacer les représentants des lectrices et lecteurs démissionnaires au Comité.

Le Conseil communal a également défini les périmètres scolaires autour des établissements à Domdidier, Dompierre et Léchelles afin de sécuriser au mieux les écoles.

En matière d'aménagement, le Conseil communal a entrepris l'étude de certains chemins d'amélioration foncière (AF) afin de déterminer si des mesures étaient nécessaires pour réguler le trafic. Après analyse des contrôles de fréquentation, le Conseil communal a pris la décision de fermer à la circulation automobile 4 chemins AF situés entre Domdidier et Dompierre avec la possibilité de réexaminer la situation de l'ensemble des chemins AF en fonction de l'évolution du trafic automobile.

Les dégâts provoqués par le castor dans certains cours d'eau ont mobilisé à plusieurs reprises le Conseil communal. Ce problème récurrent nécessite une coordination étroite entre le Service cantonal de la faune et de la flore et le garde faune, les dicastères concernés que sont celui de l'aménagement du territoire et de l'environnement en charge des cours d'eaux et endiguements et celui du service à la population, responsable de la voirie, sont souvent appelés à intervenir. Les interventions sur les barrages et nids de castors sont réglementées et soumises à autorisation du Canton.



Le dossier qui aura le plus retenu l'attention du Conseil communal est celui consacré à la zone spéciale, dite « ex Carbura » à Léchelles. Pour rappel, la condition sine qua non pour maintenir cette zone en activité exigée par le Canton dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement de Léchelles est que l'activité déployée sur ce site soit en lien avec un centre de tri.

A la suite du refus par le Conseil général d'octroyer les crédits nécessaires à la réalisation de collecteurs des eaux usées et de l'eau potable de cette zone spéciale, le Conseil communal a remis sur le métier l'étude du dossier afin de trouver la meilleure solution pour économiser le denier public. Malheureusement, la Commune de Grolley n'a pas répondu positivement aux propositions qui lui ont été faites.

Face à ce constat mais néanmoins convaincu que cette zone doit être maintenue et possède toutes les conditions pour accueillir cette activité, le Conseil communal est revenu auprès du Conseil général avec la demande d'un crédit d'investissement pour son équipement. Dans sa séance du 23 septembre 2024, le Législatif a accepté la proposition de l'Exécutif communal, décision assortie d'un délai référendaire de 30 jours.

En date du 23 octobre 2024, une demande de référendum facultatif a été déposée sans les 426 signatures requises. Constatant que les référendaires n'avaient pas recolté les signatures requises, le Conseil communal les a informés du rejet de la demande. Entre temps, ces derniers ont fait une demande de restitution des délais, arguant qu'ils n'avaient pas été correctement informés des conditions légales pour le dépôt d'un référendum. Dans sa séance du 11 novembre 2024, constatant que la demande ne répondait pas à l'article 143 de la loi sur l'exercice des droits politiques et que la procédure en la matière avait été respectée, le Conseil communal a rejeté la demande de référendum et de restitution de délai, ouvrant la voie à une mise à l'enquête de ce dossier.

Enfin, l'année 2024 a été l'occasion pour le Conseil communal de boucler deux importants dossiers :

- la mise en place de mesures rigoureuses pour sécuriser nos systèmes d'information et nos infrastructures informatiques afin de garantir que nous avons adopté les bonnes pratiques pour prévenir les risques de cyberattaques, sécuriser les données des citoyens et assurer la continuité de nos services en cas d'incident avec l'obtention du label « Cyber-Safe » de l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité ;
- la concrétisation d'un transport public entre les villages de Domdidier, Dompierre, Russy, Léchelles et Chandon avec l'ouverture de la ligne 547 par les TPF, une volonté exprimée par le Conseil communal lors de la législature 2016-2021 déjà.

Cette rétrospective ne serait pas complète sans évoquer la présence de la Commune au comptoir diderain dans lequel elle dispose d'un stand. Lors de cette édition comme de la précédente, il a été durant les 4 jours de la manifestation un point de rencontre entre les visiteurs du Comptoir, les Autorités communales et divers invités qui ont pu y présenter leurs activités.

La Commune a ainsi profité de cette occasion pour faire la promotion de la toute nouvelle application communale iBroye, qui permet de recevoir sur son téléphone portable les dernières informations communales. A l'invitation du Conseil communal, M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud a apprécié le dynamisme des artisans et commerçants belmontois. Enfin la manifestation a été pour la Commune l'occasion de remettre les Mérites belmontois et de recevoir le label Cité de l'énergie.



Représentation, délégations et réceptions

Le Conseil communal est invité chaque année à participer à diverses assemblées, événements ou manifestations. Il s'efforce de répondre favorablement à un maximum de sollicitations, dans la mesure de ses disponibilités, pour être présent au niveau local, régional et cantonal. Du fait de leurs fonctions, les Conseillers communaux siègent au sein de diverses commissions internes ou comités d'associations intercommunales.

Le Conseil communal a honoré de nombreuses invitations dont :

- la Journée des nouveaux retraités organisée par la Commission Seniors
- le Giron des musiques broyades organisé par l'Arbogna, la société de musique de Domdidier, Dompierre et Russy
- le dîner des aînés de la Commune de Belmont-Broye organisé dans le cadre du giron des musiques
- la Fête de la musique organisée par la Commission culturelle
- la Balade gourmande des Seniors organisée par la Commission Seniors
- le Dies Academicus de l'Université de Fribourg, dont l'hôte d'honneur était le district de la Broye

Le Conseil communal a organisé les réceptions suivantes :

- la réception du 6000^e habitant, le 23 février à Léchelles
- la réception des nouveaux habitants, le 20 avril à Dompierre, qui a réuni 38 nouveaux Belmontois et Belmontoises, établis dans notre Commune entre 2023-2024 avec une visite d'Ecol'Air ainsi qu'une présentation de la Commune, de ses Autorités et des nombreuses activités déployées par les sociétés locales
- la réception des nonagénaires de notre Commune, le 28 avril à Domdidier. A cette occasion, les Autorités ont pu féliciter Mme Rachel Godel, Mme Antoinette Miauton, Mme Martha Schneider et Mme Marie Von Allmen
- la réception de la remise des clés du Bastillon, le 25 mai à Dompierre, en collaboration avec la Société de Développement Dompierre - Russy.
- l'apéritif économique de Belmont-Broye, le 6 juin chez Medistri SA à Domdidier a de nouveau eu un vif succès avec plus de 40 entreprises belmontoises présentes.
- la réception des 18 ans, le 28 septembre à Léchelles qui a réuni 38 nouveaux jeunes citoyens en présence des Autorités.
- l'apéritif d'inauguration du Comptoir de Domdidier le 5 décembre à Domdidier, qui a permis à plus de 200 invités de déambuler en primeur dans les couloirs de la manifestation avec la présence de M. le Conseiller d'Etat Romain Collaud.



Composition du Conseil communal



Albert Pauchard
Syndic



Lia Rosso
Service à la population



Marie-Claire Corminboeuf
Affaires sociales &
Vie villageoise



Pascal Joye
Aménagement du territoire &
Environnement



Fabrice Currat
Finances



Sébastien Formica
Constructions &
Projets communaux



Anita Moullet
Formation & Petite enfance



Olivier Pochon
Eaux



Daniel Barras
Bâtiments &
Patrimoine communal



Giron des musiques



Carnaval des enfants



Balade gourmande



Réception des nouveaux habitants



6'000ème habitant



Giron des musiques



Fontaines Pascales



Bourse aux jouets



C. DICASTERES

0. Administration générale

Responsable : Albert Pauchard, Syndic
Suppléant : Fabrice Currat, Conseiller communal

Administration générale

Outre les missions administratives courantes qui lui sont confiées, l'Administration générale a été particulièrement sollicitée en 2024 par la concrétisation de trois projets importants.

Réorganisation interne

Afin de rationaliser et améliorer l'organisation administrative, un grand travail de réorganisation a débuté en janvier 2024 pour se concrétiser en juin 2024. Il avait pour objectif de redéfinir certaines tâches des collaborateurs, d'augmenter la communication et la transmission d'information au sein de l'Administration. Les cahiers des charges ont ainsi été actualisés, une structuration plus appropriée entre les parties techniques et administratives a également été mise en place.

Au niveau spatial, l'Administration s'est remaniée et permet dès lors d'accueillir les postes de travail de nouveaux collaborateurs de manière plus adéquate. Pour l'essentiel, il ne s'agit pas d'une augmentation du personnel mais d'une adaptation aux moeurs qui tend à l'occupation de poste à temps partiels.

Cybersécurité

Lors du Conseil général du 27 septembre 2021, M. le Conseiller général Sylvain Egger avait déposé une question quant aux mesures mises en place pour la protection des données des citoyens. Le 24 octobre 2022, le Conseil communal avait répondu en s'engageant à poursuivre ses efforts pour se prémunir d'une éventuelle cyberattaque. Le Conseil communal avait également informé son intention de lancer une analyse de ses processus de sécurité en 2023 dans le cadre d'un diagnostic et d'un audit informatique confié au Label suisse de cybersécurité, une association indépendante dont les membres sont la Confédération, des cantons et des partenaires privés ou institutionnels.

Début février 2023, l'Administration, avec l'appui de son fournisseur informatique, a procédé aux premières investigations, soit : un premier audit pour déceler les failles possibles – des tests de phishing – un inventaire informatique détaillé – l'établissement de processus complets – l'implémentation d'une restriction d'accès – la mise en place d'une double authentification. Toutes ces tâches, parfois très complexes et chronophages, répondaient aux exigences de l'auditeur mandaté pour l'obtention de la labellisation.

Après plusieurs corrections et adaptations, la Commune a obtenu le label « Cyber-Safe » fin 2024. Ce label, certifie que nous respectons les normes en matière de cybersécurité, protégeant ainsi les données personnelles des citoyens et les informations sensibles de la collectivité. Ce label certifie que la Commune a mis en place des mesures rigoureuses pour sécuriser ses systèmes d'information et son environnement informatique. Il garantit que la Commune a adopté les bonnes pratiques pour prévenir les risques de cyberattaques, sécuriser les échanges et assurer la continuité de ses services en cas d'incident. L'obtention de ce label n'est qu'un début. La Commune s'engage à poursuivre ses



efforts pour rester à la pointe des technologies de sécurité et former régulièrement le personnel aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité. Pour conclure, la sécurité informatique de l'Administration communale est bonne. Cependant, le Conseil communal considère que le risque zéro n'existe pas.

Application iBroye

Dans un monde de plus en plus connecté où les informations doivent parvenir très rapidement, le Conseil communal s'est doté d'une application qui informe les habitants de notre Commune sur la vie pratique et locale. Il a opté pour l'application créée par la société bulloise Cobalt Technologies Sàrl qui a notamment œuvré pour sa mise en place des autres. Cette application permet d'informer rapidement les citoyens en envoyant des notifications en temps réel. Des notifications alertent les habitants sur la rupture d'une conduite d'eau, la fermeture d'une route ou encore changement d'horaire d'un service par exemple, mais d'autres informations peuvent également leur être communiquées comme le rappel de manifestation culturelle ou autres notamment. Aujourd'hui, environ 90 communes utilisent ce système, principalement fribourgeoises, ainsi que les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Sarine. Présentée dans le cadre du Comptoir de Domdidier, l'application iBroye est active depuis décembre 2024.

Collaboration administrative

Avec l'arrivée des plusieurs nouveaux administrateurs-trices au sein des Communes de la Basse-Broye, il semblait opportun de se réunir pour échanger sur certains sujets. Aussi, sous la houlette de notre Commune et de celle de Saint-Aubin, les Communes de la Basse-Broye et leurs Administrateurs ont été conviées à entreprendre un processus de mutualisation d'informations. Dans un premier temps, un inventaire des besoins a été établi (ressource en informatique, gestion des assurances, formulaires et processus standardisés, etc.) Par la suite, après validation par les Exécutifs intéressés, un échancier des différents thèmes a été mis en place. Cette collaboration a déjà permis de réaliser des économies notamment au sujet de l'informatique et des assurances de personnes, de manière gratuite et tout en préservant l'autonomie communale.

Personnel communal

La Commune de Belmont-Broye compte, au 31 décembre 2024, 39 collaboratrices et collaborateurs, pour un total d'EPT de 29.30, qui correspond à une variation 1.6 de plus par rapport à l'année précédente.

Soucieuse de participer à la formation de la relève, la Commune a accueilli 1 nouvelle apprentie employée de commerce durant l'année 2024. Mme Katya Cuennet ayant réussi ses examens en été 2024, 2 apprentis agent d'exploitation et 2 apprenties employées de commerce sont encore en formation.

La représentation des deux sexes reste stable, soit 46 % d'hommes et 54 % de femmes. La moyenne d'âge de la totalité des employés avoisine les 46 ½ ans en 2024.



Dotation en personnel

ADMINISTRATION			
Nom	Prénom	Fonction	Remarques
Piccand	Thierry	Administrateur	1
Esseiva	Laurence	Administratrice adjointe	0.9
Aebischer	Anita	Co-responsable des finances	1
Marmy	Aline	Co-responsable des finances	0.8
Chassot	Cindy	Collaboratrice au service des finances	1
Barbey	Philippe	Administrateur technique	1
Cusin	David	Responsable du bureau technique	1
Chappuis	Martine	Technicienne communale – SIT	0.5
Mottaz	Micheline	Collaboratrice au service technique	0.7
Gumy	Pauline	Collaboratrice au service technique	0.8
Schinz	Sandrine	Préposée au contrôle des habitants	0.7
Grosso	Nathalie	Collaboratrice au contrôle des habitants et secrétariat général	0.3
Koller	Laurence	Collaboratrice au contrôle des habitants et secrétariat général	0.4
Robatel	Amélie	Collaboratrice au contrôle des habitants et secrétariat général	1
De Gottrau	Marianne	Co-responsable de l'administration scolaire	0.5
Lauria	Chantal	Co-responsable de l'administration scolaire	0.5
Morgane	Cotting	Archiviste CDD	0.2
Kadriji	Dafina	Apprentie de commerce 3 ^{ème} année	
Varrin	Leeanna	Apprentie de commerce 1 ^{ère} année	Dès 08.2024
		Total EPT au 31 décembre 2024 (sans apprentis.es)	12.3
SERVICES VOIRIE-EAUX POTABLES-EAUX USEES			
Nom	Prénom	Fonction	Remarques
Miauton	Pascal	Responsable du service de l'édilité et des eaux	
Chardonens	Eric	Responsable adjoint du service de l'édilité et des eaux	
Barras	Lionel	Collaborateur au service de l'édilité et des eaux	
Bersier	Kevin	Collaborateur au service de l'édilité et des eaux	
Ducry	Fabien	Collaborateur au service de l'édilité et des eaux	
Gutschelhofer	Frédéric	Collaborateur au service de l'édilité et des eaux	Dès 03.2024
Magalhaes	Luis	Collaborateur au service de l'édilité et des eaux	
Marthaler	Bernhard	Fontainier communal et collaborateur au service de l'édilité	
Loperetti	Yannik	Responsable de la STEP	
Chenau	Samuel	Collaborateur à la STEP	
Krebs	Gaëtan	Collaborateur à la STEP	
Cuennet	Katya	Apprentie agent d'exploitation 3 ^{ème} année	Jusqu'en 08.2024
Labrousse	Thomas	Apprenti agent d'exploitation 3 ^{ème} année	
Godel	Loris	Apprenti agent d'exploitation 2 ^{ème} année	
		Total EPT au 31 décembre 2024 (sans apprentis.es)	11.00



INTENDANCE DES BATIMENTS			
Nom	Prénom	Fonction	Remarques
Cotting	Laurent	Responsable de l'intendance des bâtiments	
Chassot	Mike	Collaborateur à l'intendance des bâtiments	
Pizzotti	Alain	Collaborateur à l'intendance des bâtiments	
Borgognon	Marie-France	Concierge auxiliaire	
Casanova F.	Cristina	Concierge auxiliaire	Jusqu'en 05.2024
Defferrard	Alexandra	Concierge auxiliaire	
Demierre	Christiane	Concierge résident	
Demierre	Patrice	Concierge résident	Jusqu'en 08.2024
Ducry	Véronique	Concierge auxiliaire	Dès 09.2024
Fontana	Stéphanie	Concierge auxiliaire	
Fouda	Emilienne	Concierge auxiliaire	Du 06 au 11.2024
Marchon	Christine	Concierge auxiliaire	
Marion	Francine	Concierge auxiliaire	
Rohrbasser	Bernadette	Concierge auxiliaire	
Steingruber	Stéphanie	Concierge auxiliaire	
		Total EPT au 31 décembre 2024 (sans apprenti(e)s)	6.00

Formation

La formation continue est un élément important de la gestion du personnel communal avec pour objectif de contribuer à maintenir ou à développer les compétences de nos collaboratrices et collaborateurs afin de garantir des prestations de qualité.

Formations	Statut
Formations Word pour l'ensemble de l'administration	Terminé
Formation en Leadership et management	Terminé
Formation Effitec (électricité)	Terminé
Formations machinistes FFE	Terminé
Formations surveillants réseau 2x	Terminé
1 brevet fédéral d'exploitant de Step	En cours

Le Conseil communal remercie toutes ces personnes pour leur engagement et leur collaboration tout au long de l'année.



Contrôle des habitants

Depuis le début d'année, les CFF ont revu le processus d'abonnements journaliers communaux. Ceux-ci ont été remplacés par des cartes journalières dégriffées Commune. Bien que moins attrayantes, mais désireux d'offrir toujours cette prestation à ses citoyens, le Conseil communal a décidé de maintenir son accès au bureau communal. Les cartes sont nominatives et émises comme billets mobiles ou papiers. Ce service est à disposition uniquement pour les habitants de Belmont-Broye.

La population légale de la Commune de Belmont-Broye au 31 décembre 2024 s'élève à 6'122 habitants pour 3'465 électeurs, alors que le nombre de la population en séjour est de 56 personnes.

Le Contrôle des habitants a procédé à l'enregistrement, toutes nationalités confondues, de 568 arrivées, y compris les naissances, soit 302 Suisses et 266 étrangers et 496 départs, y compris les décès, soit 274 Suisses et 222 étrangers.

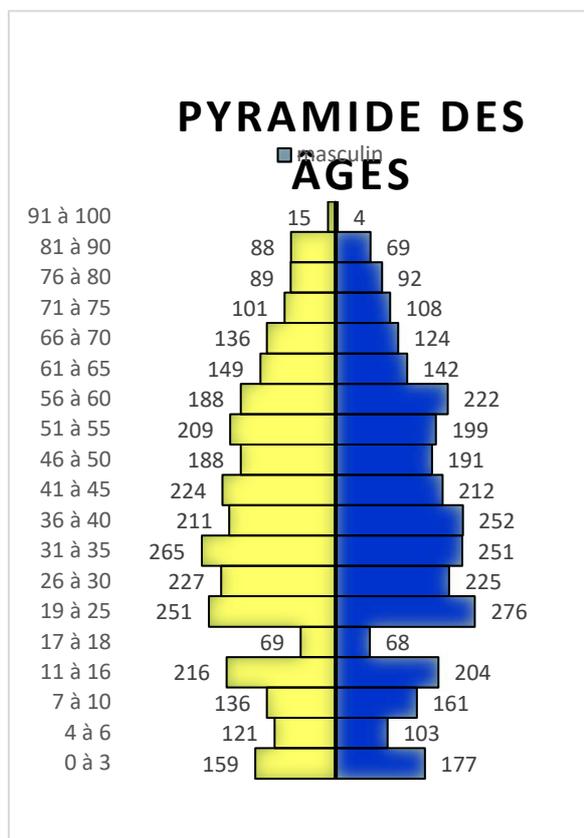
Pyramide des âges

La pyramide des âges est la suivante :

- 1'414 personnes de 0 à 18 ans
- 3'882 personnes de 19 à 65 ans
- 826 personnes de 66 ans et plus

Au 31 décembre 2024, la doyenne de la Commune de Belmont-Broye est née le 2 janvier 1926.

L'année 2024 a été marquée par 87 naissances pour 41 décès.

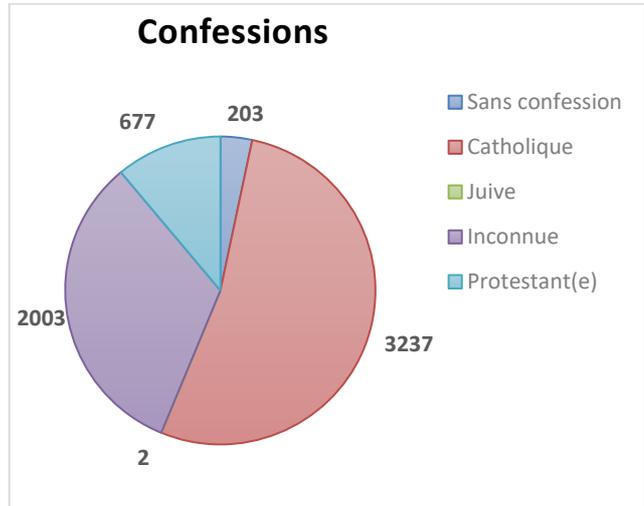




Religions (en % de la population totale)

Les différentes confessions représentées au sein de la population de Belmont-Broye sont les suivantes :

- 54.3 % catholiques
- 11.2 % réformés
- 3.4 % sans confession
- 31.1 % d'autres religions



Pays de provenance (en % de la population étrangère)

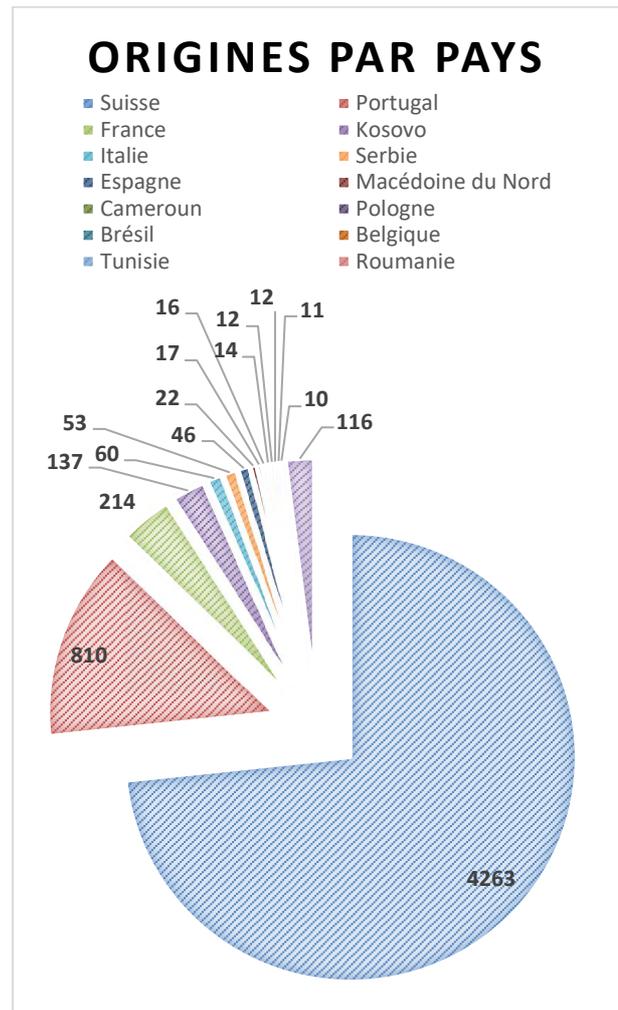
1'719 habitants de nationalité étrangère, pour un total de 54 nationalités, représentent 28.08 % de la population totale.

Ci-après, un graphique des pays de provenance des personnes de nationalité étrangère sur notre territoire.

Autorisations de séjour

Sur 1'719 personnes de nationalité étrangère :

- 1'247 sont au bénéfice d'un permis C (établissement),
- 418 d'un permis B (annuel),
- 16 d'un permis L (courte durée)
- 1 d'un permis F (requérants d'asile ou admis provisoirement).
- 37 permis S octroyés aux ressortissants ukrainiens.

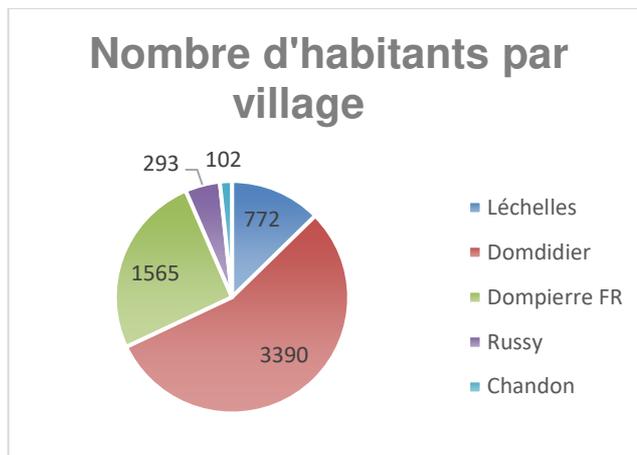




Nombre d'habitants par village

Le pourcentage de la population par village est de :

- 55.4 % : Domdidier
- 25.5 % : Dompierre
- 4.8 % : Russy
- 12.6 % : Léchelles
- 1.7 % : Chandon



Naturalisations

L'octroi du droit de cité communal, pour les étrangers de première et de deuxième génération, est décidé par le Conseil communal, sur préavis de la Commission des naturalisations.

Commission des naturalisations

Composition	Nom	Groupe
Président	Dubey Bertrand	MBB
Vice-Président	Van Cleemput Stève	Le Centre Belmont-Broye
Membre	D'Agostino Véronique	PLR Belmont-Broye
Membre	Glauser Martial	UDC - Indépendants - UDF
Membre	Ismaili Ismail	La Gauche plurielle

Les membres de la Commission des naturalisations sont élus par le Conseil général, conformément à l'article 43 de la loi sur le droit de cité fribourgeois. Ils examinent les dossiers des requérants à la naturalisation, les reçoivent en entretien puis émettent un préavis à l'attention du Conseil communal, pour l'octroi du droit de cité.

Depuis 2023, tous les dossiers de demandes de naturalisation sont envoyés et traités via un portail d'échange numérique du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC).

En 2024, la Commission des naturalisations s'est réunie à 2 reprises pour l'examen de 3 demandes de naturalisation. Après les auditions, la Commission a préavisé favorablement les 3 dossiers présentés, le Conseil communal a octroyé le droit de cité à 3 personnes, dont 1 mineur.



Informations et communication

L'information et la communication sont assurées principalement par :

Le bulletin d'information. Ce nouveau format appelé « Le Belmontois » a été publié à deux reprises en 2024. Désireux de proposer un format dans l'air du temps, ce dernier a été intégralement repensé et doté d'un sommaire plus complet que par le passé.

L'application communale iBroye : les piliers publics permettent toujours de renseigner les habitants. En revanche, ils ne permettent pas une information rapide et la contrainte des différents sites limites encore cette information. Dès lors, afin d'appuyer la communication du site internet, l'administration a collaboré à la mise en place d'une application communale via une société spécialisée. Via un simple téléchargement sur votre smartphone, celle-ci permet une multitude d'usage pour la Commune. Le nombre d'abonnés s'élève à 457 personnes actuellement.

- Informations officielles
- Fermeture de routes
- Coupure d'eau
- Avancement de projets communaux
- Annonces de recrutement de personnel
- Annonces de manifestations
- Fermeture exceptionnelle
- Etc.



Le site internet www.belmont-broye.ch : il est le moyen de communication privilégié de la Commune car il permet une diffusion rapide des informations. Il contient toutes les informations utiles à connaître sur l'organisation de la Commune, sur ses services et ses prestations avec la possibilité de télécharger divers formulaires, de prendre connaissance des mises à l'enquête publiques ou des annonces de travaux.

Le pilier public : le Conseil communal maintient 4 piliers publics à Belmont-Broye, sur le bâtiment de l'Administration communale à Domdidier, à Dompierre, à Léchelles et à Russy, au centre du village. Les informations de portée générale ainsi que les mises à l'enquête peuvent y être consultées. Le pilier public « Décès » à Domdidier a été retiré. Cette décision a été prise car la vitre était cassée. Une réparation n'était pas opportune du moment qu'un nouveau système d'affichage numérique a été installé à l'Administration communale à Domdidier sur lequel est publié les annonces de décès. On peut désormais prendre connaissance des avis de décès sur l'écran d'affichage qui se trouve à la porte d'entrée de l'Administration.

Publications spécifiques : en 2024, le Conseil communal a réédité le Memo Déchets, qui est distribué à l'ensemble de la population. L'objectif de cette brochure est de renseigner sur une correcte gestion des déchets dans la Commune de Belmont-Broye et de permettre à tout un chacun d'améliorer le tri, la récupération ainsi que l'élimination de ses déchets. L'édition 2025 sera également dotée d'un plan des poubelles pour les déchets canins au moyen d'un QR Code. Ce plan est déjà disponible sur notre site internet.





Archives

La loi sur l'archivage et les Archives entrée en vigueur le 01.01.2016 et son règlement entré en vigueur le 01.07.2019 édictent les différentes obligations en matière d'archivage et de gestion de ces dernières. Le bâtiment communal équipé d'un système d'aération et de rayonnage amovible permet une conservation correcte des documents. Toutefois, depuis la fusion, le volume n'a cessé d'augmenter et les documents n'ont pas fait l'objet d'un plan de classement. De plus, les archives historiques doivent être conditionnées dans des emballages adaptés, traitées contre les champignons et autres moisissures.

Conformément au budget validé par le Conseil général, l'Administration a engagé une spécialiste jusqu'au 30 juin 2026, au taux de 30%. Cette collaboratrice spécialisée dans la conservation est chargée de répertorier, classer, conditionner, nettoyer et traiter tous les documents.

Les locaux communaux pour ce stockage devenant trop exigus, après une analyse des besoins et une étude de coûts, l'Exécutif communal a décidé d'affecter un local (environ 31 m²) de l'ancienne école primaire de Russy au stockage des archives administratives. Les archives historiques sont quant à elles conservées à l'Administration communale dans un local spécialement conçu pour une conservation optimale.





1. Service à la population

Responsable : Lia Rosso, Conseillère communale
Suppléant : Olivier Pochon, Conseiller communal

Défense incendie

A la suite de l'introduction de la nouvelle loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), notre Commune a intégré l'Association de défense incendie et des secours ADIS-Broye au 1er janvier 2023. La gestion de la défense incendie (organisation, recrutement, interventions) n'est dès lors plus une compétence communale mais régionale (district). La Commune reste néanmoins propriétaire de ses infrastructures. Pour notre commune, elles se composent uniquement de la caserne de Domdidier.

Dans le cadre du déploiement de l'ADIS-Broye, la caserne de Domdidier fait ainsi partie d'une des sept bases de départ pour la Broye, desservant notamment les villages de Domdidier, Dompierre, Russy ainsi que les communes de Saint-Aubin, Delley-Portalban, Vallon et Gletterens. Les villages de Léchelles et de Chandon sont quant à eux rattachés à la base de départ de Montagny.

Afin de répondre aux exigences de la défense incendie, le Conseil communal a, après concertation avec les responsables de l'ADIS-Broye et de l'ECAB, accepté le projet d'établir la nouvelle base de départ pour la Basse-Broye sur le site des Vernettes à Saint-Aubin. Il est important de souligner que Belmont-Broye et Saint-Aubin jouent un rôle de précurseur dans une réflexion à plus large échelle régionale mais aussi cantonale et intercantonale qui touche l'optimisation de la défense incendie au niveau de la logistique et de l'emplacement des casernes, mais aussi de la participation financière des communes dans la construction des nouvelles casernes.

Local de Léchelles

En 2024, l'ADIS-Broye a rendu le local de Léchelles à la commune de Belmont-Broye, en raison de sa faible utilisation et du manque de sapeurs-pompiers encore actifs dans les villages de Léchelles et Chandon. Le local est maintenant occupé par les Samaritains de Belmont-Broye.

Label « Employeur partenaire »

La Commune de Belmont-Broye est partenaire du label Employeur partenaire depuis 2023. Ce label atteste que l'employeur offre le cadre qui permet à ses collaboratrices et collaborateurs de concilier à la fois les exigences de leur métier et celles de pompier. Belmont-Broye fait partie des 27 communes et entreprises privées labellisées en 2024.



Donation d'un véhicule de pompier à l'Ukraine

En date du 25 novembre 2024, le Conseil communal a décidé d'offrir le véhicule Citroën Jumper à l'Association Solidarité Broye-Ukraine. Le camion, rempli de 2 tonnes de matériel (produits d'hygiène et d'entretien, peluches, plusieurs dizaines d'extincteurs, etc.) a été conduit jusqu'à Kharkiv par Monsieur le Syndic Albert Pauchard et Monsieur Sébastien Schmid, le président de l'association, pour y être remis aux sapeurs-pompiers de la ville ukrainienne, la veille de Noël.



Service de l'édilité

Les tâches principales effectuées par le service édilité et voirie sont regroupées dans les catégories suivantes :

- Gestion et entretien des routes, des chemins communaux, des marquages et signalisations, des trottoirs et des sentiers communaux
- Gestion et entretien des bordures végétalisées, espaces fleuris, parcs et jardins
- Gestion du service hivernal
- Gestion de la déchetterie et de l'évacuation des déchets
- Entretien des bancs publics et des fontaines communales

En outre, le Service a prêté main forte à l'organisation du Giron des musiques broyardes à raison d'une soixantaine d'heures pour les aménagements, pour le montage et le démontage des infrastructures. Il a également participé à l'embellissement des lieux par la création de parterres fleuris.

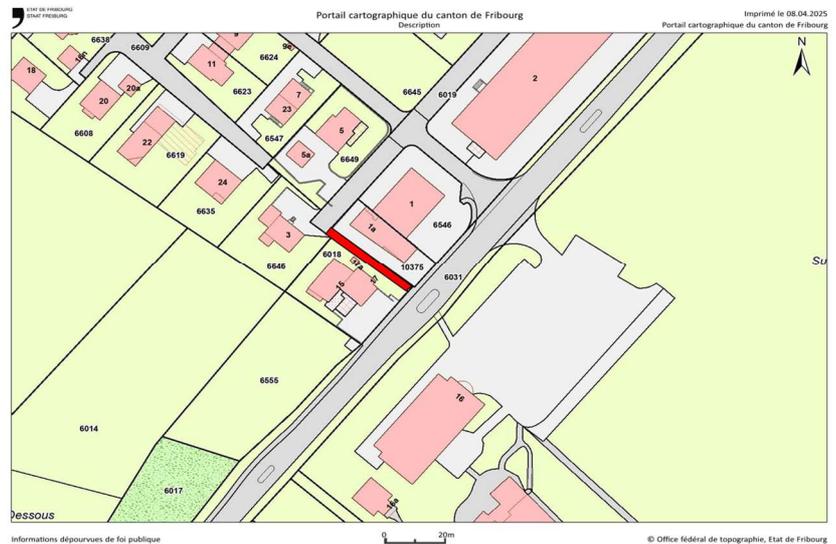
Vous trouverez sur la page suivante, un certain nombre de réalisations communales.



Aménagement du sentier public entre les parcelles 6018 et 10375 à Dompierre

Environ 2 semaines de travaux

- Terrassement et évacuation des matériaux
- Mise en place d'une fondation en grave
- Réalisation d'un escalier et rampe en béton
- Récupération des eaux de surface
- Mise en place d'une barrière chicane



Aménagement de la place de jeux à l'Impasse de l'Arbogne à Dompierre

Environ 4 semaines de travail

- Terrassement et évacuation des matériaux
- Mise en place d'une fondation en grave
- Mise en place de bordures et poutres en bois
- Mise en place de 3 arbres et 1 banc
- Mise en place des éléments de jeux avec fondations en béton
- Mise en place de copeaux
- Mise en place d'une clôture
- Transport et mise en place de terre végétale, réglage et ensemencement.



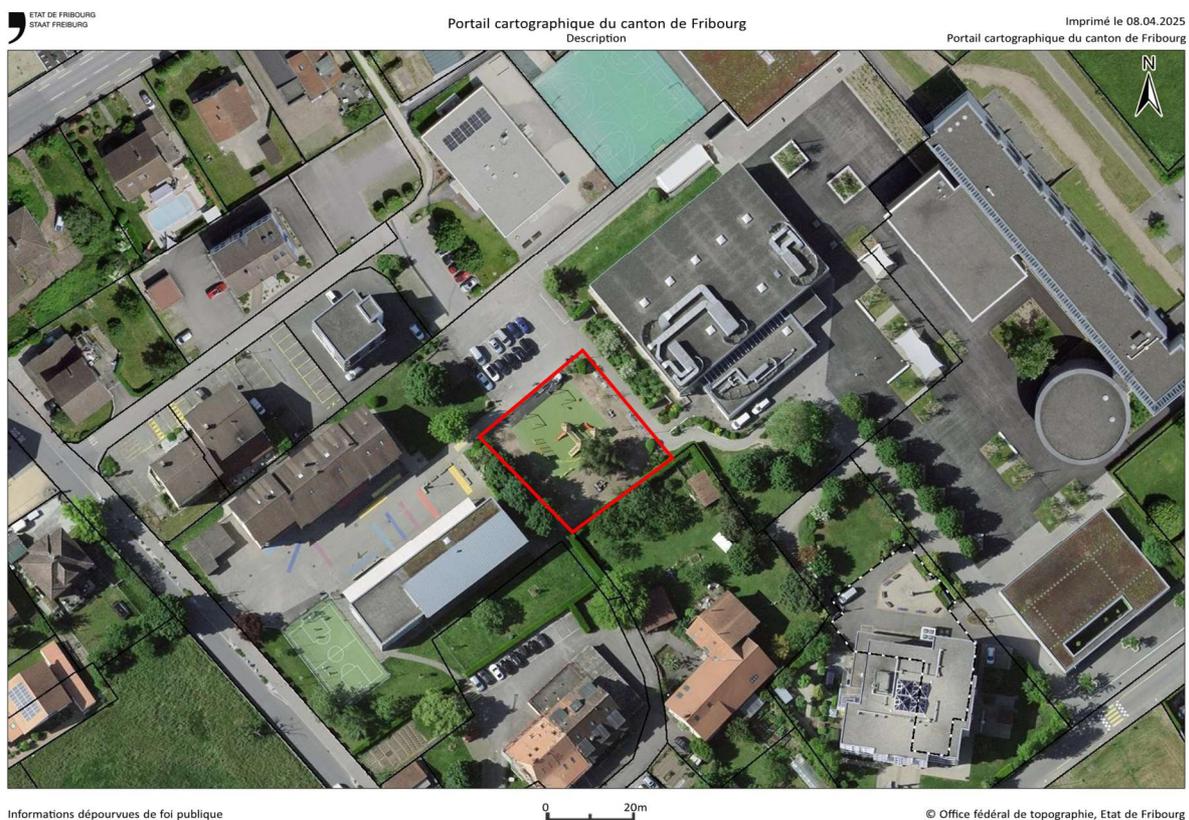


Nouvel aménagement de la place de jeux au centre de Domdidier

Environ 4 semaines de travail

- Démontage éléments de jeux existants y c. bancs
- Terrassement et évacuation des matériaux
- Mise en place d'une fondation en grave
- Mise en place 3 de arbres et remise en place des bancs
- Mise en place des nouveaux éléments de jeux avec fondations en béton
- Transport et mise en place de terre végétale, réglage et ensemencement.

La mise en place du sol en tartan et la réalisation de l'accès en enrobé ont été sous-traitées à des entreprises externes.



Entretiens courants annuels

Routes, trottoirs et parkings communaux

- Nettoyage (balayeuse)
- Réparations bordures, pavés
- Déneigement
- Petits nettoyages des collecteurs et regards
- Remplacement des grilles de route
- Remplacement ou entretien des panneaux de signalisation et potelets
- Fauchage zones vertes, talus et bords de chaussée
- Mise en place radars pédagogiques



Arbres, haies et zones fleuries sur le domaine communal

- Plantation de nouveaux arbres et haies
- Plantation 3x/an des zones fleuries et arrosages/entretiens
- Taillage des arbres et haies

Poubelles et déchetteries

- Surveillances des déchetteries et entretiens/évacuations
- Vidage des poubelles et poubelles à chien

Ruisseaux

- Démontage de barrages des castors
- Plantation de nouveaux arbres
- Fauchage des berges
- Taillage et coupe des arbres et des haies
- Petits entretiens dans le lit des ruisseaux
- Débitage et évacuation des arbres couchés par les castors

Places de jeux et de sports

- Entretiens et contrôle des installations et des places de jeux
- Changement ou réparation des éléments défectueux
- Nettoyage
- Fauchage
- Taillage arbres et haies
- Traitements des terrains de sports et arrosages

Collecteurs et conduite d'eau

- Petits curages ou nettoyages des chambres et collecteurs
- Petites ou moyennes réparations y c. fouilles sur les collecteurs et les conduites d'eau.

Place du CO

- Taillage des arbres et haies
- Fauchage et entretiens zones vertes et fleuries

Parcours Vita

- Entretiens de la piste et éléments
- Changement ou réparation des éléments défectueux

Machines-matériel

- Entretiens et réparations

Travaux d'entretiens sous-traités

- Mise en place d'enrobé/revêtement sur les routes, trottoirs et places
- Mise en place de nouvelles signalisations routières
- Entretien des ruisseaux à Léchelles selon RPS
- Grands curages de collecteurs avec contrôles caméra
- Renouvellement des marquages sur les routes et places
- Travaux spéciaux dans le lit des ruisseaux
- Travaux spéciaux lors d'abattage de grands arbres
- Travaux de grandes fouilles pour la réparation de collecteurs ou de conduites d'eau
- Travaux de fouilles sous les chaussées et trottoirs



Gestion des déchets

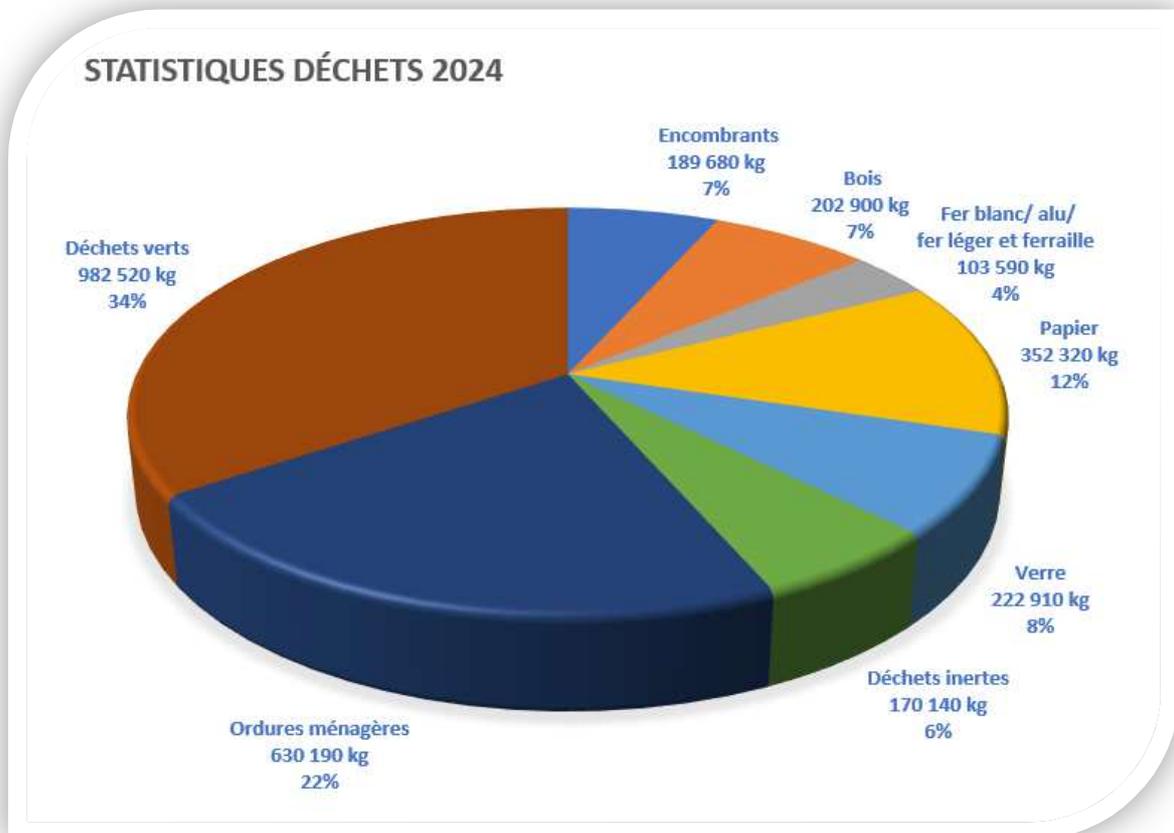
Les Belmontois disposent de 3 déchetteries, à Domdidier, Dompierre et Léchelles, ainsi que de 5 bennes collectrices se trouvant à Domdidier (2x), 1 à Dompierre, Léchelles et Russy.

Trois d'entre elles, à Domdidier et Léchelles, ont été remplacées cette année, conformément au crédit validé par le Conseil général. Par rapport à 2023, le tonnage général des déchets s'élève en 2024 à 2'854 tonnes soit une hausse de 53 tonnes (1.9 %), ce qui reste toujours moins qu'en 2021, malgré la hausse de la population.

De manière générale, on constate une augmentation des ordures ménagères (1.8%), des encombrants (3.6%) et des déchets verts (7.9%). Le poids des déchets par habitant s'élève à 466 kg, en diminution de 10 kg/hab.

Le coût par habitant s'élève à CHF 83.48, soit une augmentation de CHF 4.38/hab. A la lumière du compte de fonctionnement 2024, «730/Gestion des déchets », on relèvera les charges pour un montant de CHF 511'082 (traitements, ramassages, taxes de décharges, etc.) et les revenus pour un montant de CHF 462'610 (taxes forfaitaires, taxes au sac, etc.). Ce compte est ainsi légèrement déficitaire (- CHF 48'472). En conclusion, la recette totale du compte des déchets couvre le 90.5 % des charges liées à ces derniers. Ce qui correspond à la loi cantonale sur la gestion des déchets qui exige au moins le 70 % de couverture.

La Commune participe depuis l'année 2021 à la récolte de déchets spéciaux organisée par le SEn et qui a lieu 2 fois par année sur le parking de la gare de Domdidier.





Déchetteries

Avec l'augmentation de la population, les déchetteries sont de plus en plus sollicitées. Le Conseil communal garde un œil attentif afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins de la population. C'est pourquoi il a décidé de maintenir leur libre accès pour le papier, le verre et les déchets verts notamment même si le Service de l'édilité est confronté à des incivilités malheureusement récurrentes.

La déchetterie de Domdidier est particulièrement sollicitée. Outre la déchetterie, le site accueille dans son périmètre les locaux de l'édilité et la caserne des sapeurs-pompiers. C'est dire si la déchetterie devient à l'étroit. C'est pourquoi le Conseil communal a lancé une première réflexion pour trouver une solution. Il a demandé au Conseil général un budget pour une pré-étude, qui lui a été refusé par le Conseil général. Une réflexion sur le réaménagement de ce site devra nécessairement être tôt ou tard entreprise.

Ressourcerie à Léchelles

La ressourcerie à Léchelles a un bon succès. La demande a été faite de répliquer l'expérience sur les sites de Dompierre et de Domdidier, mais à l'heure actuelle la logistique des deux autres déchetteries ne le permet pas pour des raisons de sécurité des usagers.

Actions spéciales

La Commune de Belmont-Broye a organisé 3 actions spéciales de collecte de déchets. Les samedis 17 mai et 11 octobre, les Belmontoises et Belmontois étaient invités à apporter à Domdidier les déchets considérés spéciaux, comme des vieilles peintures, crépis, solvants, essences, etc. La Commune s'est également associée en automne à l'action stop2drop, qui consiste à ramasser les mégots de cigarettes jetés dans la nature en collaboration avec les élèves du CO de Domdidier.

Ordonnances pénales

L'introduction des caméras de surveillance dans les déchetteries en 2023 a permis de réduire le nombre d'incivilité. En 2024, le Conseil communal a prononcé 22 ordonnances pénales à l'encontre de personnes n'ayant pas respecté les dispositions légales.

Cimetières

La Commune de Belmont-Broye dispose de 4 cimetières situés à Domdidier, Dompierre, Léchelles et Chandon, dont 3 sont sa propriété, soit les cimetières de Domdidier, Léchelles et Chandon. Le cimetière de Dompierre est propriété de la Paroisse de Notre Dame-du-Belmont. Néanmoins, la Commune assure sa gestion.

L'espace du cimetière à Léchelles, plus précisément les urnes cinéraires situées dans le mur nord, arrivant à saturation, une partie de celui-ci a été désaffectée, permettant de libérer une quinzaine d'emplacements.



Police, Protection civile, ORCOC, Militaire

Mise en place des PRU (POINT DE RENCONTRE D'URGENCE)

Les 3 points de rencontre d'urgence, la salle de gymnastique, la halle de Dompierre et la salle multi-usage de Léchelles sont maintenant équipés.

En cas d'activation nécessaire, le matériel suivant sera disponible sur les sites à savoir :

- Lampes de poche
- Réchauds de camping
- Piles
- Prises multiples
- Enrouleurs
- Génératrice de secours
- Jerrican de carburant



Militaire

Le 5 juin 2024 a eu lieu l'exercice « Alpha Uno » qui a vu des avions de combat atterrir sur l'autoroute A1 entre Avenches et Payerne (VD). Les villages de Dompierre et de Domdidier ont été particulièrement touchés par la mise en place de la déviation du trafic routier qui empruntait la route cantonale. Il convient de relever la forte fréquentation de la route cantonale aux heures de pointes. La Commune a profité de réaliser un comptage du trafic. Il en résulte une fréquentation augmentée de plus de 50%.



Stand de tir

La sécurité du site de Léchelles a été renforcée par l'installation de barrière permettant de bloquer l'accès routier lors des séances de tir. Les travaux ont été entrepris par la société de tir local et la Commune a financé le matériel à hauteur de CHF 17'000.



2. Formation et petite enfance

Responsable : Anita Moullet, Conseillère communale
Suppléant : Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale

Ecole primaire

En septembre 2024, le Conseil général a accepté d'offrir une heure de natation par semaine aux enfants scolarisés à Belmont-Broye. Ces cours de natation font partie du plan d'étude Romand (PER), au même titre que la géographie, les maths ou le français. Cette heure a été attribuée aux élèves de 5H. Ainsi, si la piscine de Courtepin reste disponible ces prochaines années, tous les enfants de la Commune pourront bénéficier de leçons de natation durant au moins un an pendant leur scolarité.

Effectif et administration

Avec 619 élèves légaux, scolarisés en 2024, les effectifs ont légèrement augmenté cette année. La répartition des élèves se fait comme suit :

- Domdidier : 343 élèves répartis dans 16 classes du niveau 1H à 8H
- Dompierre : 202 élèves répartis dans 10 classes du niveau 1H à 8H
- Léchelles : 74 élèves répartis dans 4 classes du niveau 1H à 8H

Ce qui représente un total de 587 élèves (effectif physique), pour un effectif légal de 619 enfants (dont 15 bénéficiaires de mesures pédagogiques renforcées coefficient de 300 %)

EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE BELMONT-BROYE						
Nombre	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Elèves	564	578	559	584	605	619
Enseignants	39	38	38	40	48	51
Secrétariat	1	1	1	1	1	1
Direction	1	1	1	1	1	1

*sont compris enseignants-es titulaires, enseignantes spécialisées et enseignants-es d'appuis

Activités extra-scolaires

Grâce à la Bourse aux vêtements de Domdidier qui fait don chaque année du bénéfice de cette manifestation, les élèves de l'école primaire bénéficient d'une journée particulière. En 2024, le thème était « Une journée autour du monde ». Au travers de diverses activités et d'un repas de midi composé de plats de différents pays, ils ont pu s'initier à différentes cultures. Cette journée est organisée conjointement par les enseignants et le Conseil des parents.

Cette année, les élèves de Belmont-Broye ont à nouveau pu participer au traditionnel camp de ski, qui s'est déroulé du 6 au 11 janvier 2024, à Chandolin. Ce sont 103 enfants qui ont pu s'initier aux joies du ski ou parfaire leur maîtrise de ce sport.



Conseil des parents

Composition	Nom
Président	Ding Cédric
Membre	Bazin Tomasino Estelle
Membre	Benidir Michaël
Membre	Dželjadini Valentina
Membre	Fatio Muriel
Membre	Formica Caroline
Membre	Primo Catia
Membre	Szmoniewski Jérôme

Selon l'article 31 de la loi sur la scolarité obligatoire, le rôle du Conseil des parents consiste à l'échange d'informations et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le Conseil est consulté par les autorités compétentes dans les affaires scolaires de portée générale en lien avec l'établissement et pour lesquelles le rôle ou l'avis des parents est important. Le Conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle.

Le Conseil des parents de Belmont-Broye est très actif pour le bien-être des enfants. Il a notamment organisé le cortège de Carnaval et le Bal de la rentrée. Il a aussi prêté main forte à l'équipe enseignante pour d'autres activités ainsi que la clôture scolaire. Depuis sa création, le Conseil des parents collabore avec le Conseil des élèves qui réunit régulièrement les délégués de chaque classe de la 5 H à la 8 H et leur apporte son soutien si nécessaire.

Le Conseil communal de Belmont-Broye tient à remercier le Comité de la Bourse aux vêtements, le Conseil des parents et l'ensemble des personnes qui consacrent une semaine de leur temps libre au camp de ski.

Accueil extra-scolaire et de la petite enfance

Crèche Little Green House

La crèche affiche complet en 2024. Le revers de ce succès est qu'elle ne peut pas répondre à toutes les demandes de placement. Elle a ainsi été contrainte de mettre en place une liste d'attente.

La Commune de Belmont-Broye dispose de 23 places. Le Conseil communal a accepté de prendre 10 places supplémentaires. La Commune a néanmoins dû signer des conventions avec différentes crèches du canton afin de pallier le manque de places à Domdidier. Ces conventions sont basées sur la même échelle de subventionnement que pour Little Green House, afin que tous les parents soient traités sur un pied d'égalité.

La démographie de notre commune étant en pleine expansion, le Conseil communal a lancé à une réflexion afin de trouver des solutions pour répondre à la demande croissante en matière de placement.

Garderies

A la rentrée 2023, un groupe de garderie à la forêt a été ouvert. Jusqu'à fin juin 2024, ce sont 6 à 7 enfants qui sont allés en forêt, chaque jeudi après-midi et par tous les temps. Activité enrichissante



pour les enfants et aussi pour les éducatrices. Malheureusement, trop peu d'enfants ne s'étant inscrits à la rentrée 2024, cette expérience n'a pas pu être renouvelée.

Accueils extrascolaires

Les Accueils extrascolaires (AES) de la Commune de Belmont-Broye sont délégués aux associations suivantes, dont elle est membre :

- **L'Association Les Papillons à Léchelles avec laquelle elle a signé une convention.** La Commune de Belmont-Broye lui confie la gestion de toutes ses obligations en matière d'accueil de la petite enfance. En 2024, l'association a accueilli 103 enfants
 1. Domdidier : 52 enfants
 2. Dompierre : 30 enfants
 3. Léchelles : 21 enfants
- **L'accueil familial de jour Les P'tits Pruneaux, association privée, à but non lucratif.** Elle a pour mission la mise à disposition et la surveillance de structure d'accueil familial de jour pour les enfants des Communes de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Gletterens, Saint-Aubin et Vallon.

Chaque année, l'Association les Papillons accueille de plus en plus d'enfants, surtout sur la période de midi. L'équipe des éducatrices et la direction effectuent un travail considérable, autant dans l'encadrement, le service des repas et les loisirs durant les journées de classe, soit le matin avant l'école, le midi et après l'école, sans oublier les périodes d'alternances des plus petits, certains matins et après-midi.

3. Affaires sociales et vie villageoise

Responsable : Marie-Claire Corminboeuf, Conseillère communale
Suppléant : Daniel Barras, Conseiller communal

Affaires sociales

Les Communes de la Broye fribourgeoise sont membres du Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise (RSSBF) qui a pour mission de dispenser des prestations d'aides et de soins à domicile, ainsi que l'aide sociale, et d'exploiter les EMS de Domdidier, d'Estavayer-le-Lac et de Montagny ainsi que le foyer de jour. Le RSSBF administre également le Service social et le Service officiel des curatelles pour toute la Broye fribourgeoise.

Prévention Jeunesse

Pour donner suite à la dénonciation du contrat d'Arcades qui œuvrait au niveau du district dans la prévention jeunesse et pour donner suite à plusieurs problèmes d'incivilités et conflits de voisinage, le Conseil communal a mandaté l'association REPER pour une expertise jeunesse. Cette expertise a été subventionnée par le Canton. REPER a transmis son rapport début septembre 2024 au Conseil communal.

Le mandat avait pour objectif d'établir un état des lieux des regroupements de jeunes dans l'espace public et d'évaluer la pertinence d'une intervention de travail social de rue. Treize permanences



sociales de rue, à Domdidier, Dompierre et Léchelles, ont été menées de mai à août 2024, permettant de rencontrer plus de 60 jeunes et 16 adultes.

Le rapport remis au Conseil communal conclut que :

- la situation des jeunes dans l'espace public s'est améliorée ces dernières années. Les jeunes apprécient vivre à Belmont-Broye et les activités locales répondent en grande partie à leur besoin
- malgré une situation globalement positive, des incivilités sont régulièrement commises, et des tensions existent entre jeunes du centre du village et ceux des quartiers (Domdidier)
- les jeunes expriment des besoins variés, notamment en termes d'infrastructures (plus de poubelles, un espace de réunion, un bar pour jeune) et de sécurité (éclairage, aménagements).

Le rapport fait les propositions suivantes :

- maintien du statu quo : ne pas mettre en place de mesures spécifiques en misant sur la stabilité de la situation actuelle. Cependant, cette option est jugée risquée en raison de la croissance démographique qui fait de nos grands villages des zones périurbaines
- développement d'une intervention socio-culturelle : créer un centre d'animation ou une maison de la jeunesse pour offrir des activités ludiques, sportives et créatives, ainsi que des ateliers thématiques et des projets communautaires. Cette option pourrait ne pas attirer les jeunes en rupture.
- Développement d'une intervention de travail social de rue : mettre en place des permanences sociales de rue hebdomadaires pour rester en lien avec les jeunes, identifier leurs besoins et les accompagner dans leurs projets individuels et collectifs. Cette intervention permettrait de prévenir les incivilités et de soutenir les jeunes en difficulté.

À la suite de la mise en place d'un groupe de travail au niveau du district sur la question de la prévention jeunesse, le Conseil communal a décidé d'attendre les conclusions de ce groupe de travail avant de mettre en place des mesures spécifiques à la Commune, tout en restant attentif à l'évolution de la situation.

Fritime

La Commune de Belmont-Broye est membre de l'association FriTime depuis 2019. Afin que les Communes fribourgeoises développent une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, cette association de droit privé vise à promouvoir les activités sportives, artistiques et culturelles en faveur de tous les enfants et les jeunes au niveau communal. L'association gérée par le Service cantonal de l'enfance et de la jeunesse encourage et soutient les Communes du canton de Fribourg à développer des activités variées, gratuites et accessibles à toutes et tous, en collaboration avec le réseau associatif communal ou régional.

En 2024, le comité FriTime a proposé un riche programme fort de 14 d'activités avec le soutien de la commune et de différents partenaires :

- L'heure du conte en collaboration avec la Bibliothèque publique et scolaire Rémy Goumaz de Domdidier
- création d'un projet de couture en collaboration avec une enseignante d'ACT
- chasse aux œufs à l'EMS des Fauvettes à Montagny-la-Ville
- 1^{er} mai à l'EMS des Fauvettes à Montagny-la-Ville (annulé pas assez d'inscriptions)
- « Viens manger des grillades et faire un karaok » à l'EMS des Fauvettes
- course à pied La Belmont'ée organisée par l'Amicale villageoise de Russy (annulée pour cause de mauvais temps)
- initiation au football organisée par le Football Club de Dompierre
- initiation au tennis organisée par le Tennis Club de Domdidier
- activités du 1^{er} août organisées et animées par le Passeport Vacances DRLC
- « Découvre les champignons », organisée par la société de mycologie de la Broye



- Couture Parent-Enfant en collaboration avec une enseignante d'ACT
- « Taille ta courge », organisée par les Scouts de Domdidier
- création d'une lune de bois en collaboration avec une enseignante d'ACT
- L'heure du conte, en collaboration avec la Bibliothèque publique et scolaire Rémy Goumaz de Domdidier

Le Conseil communal remercie le comité FriTime.

Commission senior

Composition	Nom	Groupe
Présidente	Meyer Sophie	Conseillère générale MBB
Vice-présidente	Chassot Cindy	Personne externe
Membre	Zillweger Marianne	Conseillère générale La Gauche plurielle
Membre	Monnereau Jennifer	Personne externe
Membre	Krebs Jean	Conseiller général UDC - Indépendants - UDF
Membre	Corminboeuf Marie-Claire	Conseillère communale MBB

La loi cantonale sur les seniors, entrée en vigueur au 1er janvier 2017, prévoit, notamment à son article premier que : « En complément à la législation fédérale cantonale, la présente loi a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie ». Afin de répondre à ces exigences, le Conseil communal a institué une Commission Seniors qui a mis en place un concept seniors+ selon les exigences cantonales en matière de politique des seniors.

En 2024, la Commission Seniors s'est réunie à 7 reprises et a organisé 2 événements en faveur des seniors de la Commune :

- la balade gourmande, au mois d'octobre à la forêt du Grand-Belmont en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Demierre en charge de la politique des seniors à l'Etat de Fribourg, a rassemblé 200 participants, enchantés de cette sortie au grand air
- un apéritif qui a réuni une dizaine de résidents du home les Lilas à Domdidier.

La rencontre des nouveaux retraités, qui devait avoir normalement lieu en mars, a été reportée à 2025, au vu du petit nombre de personnes inscrites.

Le Conseil communal adresse ses remerciements aux sociétés locales qui ont aidé à l'organisation de la balade gourmande ainsi qu'au nombreux sponsors qui ont apporté leur soutien à cette manifestation.

Vie villageoise, Culture, Sport, Loisirs

La Commune de Belmont-Broye apporte un soutien aux divers acteurs sportifs et culturels locaux, que ce soit au travers des subsides accordés à ses sociétés locales, des subventions à des institutions organisant des manifestations ou la mise à disposition d'infrastructures et de services communaux.

La Commune a apporté son soutien à 2 manifestations qui ont marqué l'année 2024 :

- le Giron des musiques broyardes organisé par l'Arbogna à Dompierre
- le Comptoir de Domdidier, organisé par la Société des commerçants et artisans de Belmont-Broye.



Commission culturelle

Composition	Nom	Fonction	Groupe
Présidente*	Corminboeuf Marie-Claire	Conseillère communale	MBB
Vice-président*	Rimaz Jean-Luc	Conseiller général	UDC-Indépendants-UDF
Membre*	Primo Catia	Personne externe	
Membre*	Guillet Aline	Conseillère général	MBB
Membre*	Bugnon Nicolas	Conseiller général	La Gauche Plurielle
Membre*	Terrapon Kevin	Conseiller général	PLR Belmont-Broye
Membre**	Dželjadini Valentina	Conseillère générale	La Gauche Plurielle
Membre**	Dubey Marina	Conseillère générale	MBB
Membre**	Egger Sylvain	Conseiller général	MBB
Membre**	Schneuwly Vincent	Conseiller général	MBB

* membre permanent ** membre renfort

En 2024, la Commission culturelle a siégé à 7 reprises. Elle a organisé 7 manifestations dont :

- 4 spectacles, organisés dans le cadre de l'Aulahop, soit deux concerts de Cake' o'phonie, la pièce intitulée « On ne se mentira jamais » avec Brigitte Rosset et Marc Donnay-Monney qui a remporté un vif succès, ainsi que la pièce de théâtre « Les Pique-Meurons »
- les traditionnels Salons de Modeste. Pour la troisième année, ils ont réuni une quarantaine de participants et se sont terminés en beauté à la K'hutte. Les nouvelles habitantes et nouveaux habitants de notre Commune ont reçu une invitation spéciale cette année, afin qu'ils et elles puissent créer des liens dans nos villages
- la visite guidée du château de Lécheltes, en septembre, à laquelle a participé une centaine de Belmontoises et Belmontois. Les guides présents ont su magnifiquement raconter l'histoire et la rénovation de ce joyau, dont la fresque de la façade a une valeur patrimoniale inestimable.
- la conférence de Claude Nicolier, qu'on ne présente plus, a fait salle comble à l'Aula du CO. Il a su captiver le public belmontois par ses aventures spatiales hors du commun notamment dans le cadre de sa mission pour le télescope Hubble.

La Commune octroie un soutien annuel de CHF 67'000 dans le cadre de son budget de fonctionnement. Ce riche programme ne pourrait être financé sans le soutien de nombreux sponsors locaux. Il est à relever l'important travail de la Commission culturelle en termes de recherche de fonds. En 2024, le soutien privé se monte à CHF 36'000. Le Conseil communal remercie les entreprises qui ont à cœur de soutenir ces différentes manifestations.

En outre, la Commission culturelle a reçu la mission de créer un sentier culturel dont l'objectif est de valoriser à travers 4 parcours les richesses patrimoniales de la Commune de Belmont-Broye. Un mandat a été confié à l'entreprise Dynam pour l'accompagner dans la création de ce sentier.

Le Conseil communal adresse ses remerciements à toutes les personnes qui œuvrent de près ou de loin pour l'organisation des manifestations de la Commission culturelle.

Fête nationale

Désireux d'essayer de proposer des manifestations et activités sur l'ensemble de son territoire, le Conseil communal a décidé d'organiser la fête nationale dans le village de Chandon. Dans cette optique, l'entreprise Christan SA, qui organisait une journée portes ouvertes à la même période, s'est joint à cette manifestation. Sa contribution active et celle de son équipe ont permis de fournir une partie de l'infrastructure nécessaire et de faciliter la mise en œuvre de la fête nationale.



Malgré la météo incertaine plus de 500 personnes ont répondu présentes. Après un président de la Confédération en 2023, le Conseil communal a opté cette année pour une soirée en chanson en invitant les artistes valaisans Marc Aymon et Milla à animer la soirée. Le traditionnel discours patriotique a été prononcé par M. le Président du Conseil général Mathieu Chardonnens.

L'hymne patriotique et le traditionnel feu n'ont pas été oubliés, agrémenter cette année par un cortège de lanternes fabriquées par les enfants à l'initiative du Passeport Vacances de Dompierre-Léchelles-Russy. Le Conseil adresse ses remerciements à l'entreprise Christan SA, à sa direction et son personnel ainsi à la Société de jeunesse de Domdidier, au Passeport Vacances et à l'Echo du Belmont pour leur collaboration à l'organisation de la Fête nationale.

Bibliothèque communale Rémy Goumaz

La bibliothèque communale Rémy Goumaz est une association de droit privé notamment subventionnée par la Commune de Belmont-Broye. Elle assure entre autres des prestations pour les écoles, ainsi que pour les habitantes et habitants de notre commune. En 2024, notre bibliothèque a compté 38 animations primaires / enfantines, 60 visites de classes primaires / enfantines pour emprunter des livres et 132 visites de classes secondaires. Nous comptons encore 6 sessions de contes pour Domdidier et 5 pour Dompierre.

En 2024, 1'002 ouvrages ont été désherbés afin de faire de la place dans nos rayons pour nos nouvelles acquisitions. Les livres désherbés ont toutefois une deuxième, voir une troisième vie, car ils sont mis à disposition du public dans des caisses « servez-vous » à la bibliothèque.

Dans le cadre de ses activités courantes, la bibliothèque n'a pas chômé avec 22'699 prêts. Elle a également étoffé son offre avec 840 nouvelles acquisitions de livres (737) et revues (103), venant enrichir un fonds riche de 17'800 ouvrages comprenant des romans (5'247), albums jeunesse (2913) essais et livres documentaires (6'303), bandes dessinées (2'961) et manga (376).

En date du 26 février 2024, le Conseil communal a décidé de reprendre en main communale la gestion de la bibliothèque publique et scolaire Rémy Goumaz au 1er janvier 2025, après dissolution effective de l'Association de la bibliothèque, association de droit privé.

Le Conseil communal adresse ses plus vifs remerciements aux bibliothécaires et conteuses qui collaborent à la bonne gestion de la bibliothèque ainsi qu'à son comité.

Mérite belmontois

La Commune a décidé de renouer avec la remise du Mérite belmontois en accordant un Mérite sportif, un Mérite culture et un Coup de cœur dans le cadre du Comptoir de Domdidier. Ce prix est destiné à récompenser et à encourager toute personne ou association résidant dans la Commune de Belmont-Broye qui s'est distinguée dans l'exercice d'une activité sportive, culturelle ou sociale.

Institué en son temps par la Commune de Domdidier pour honorer un sportif émérite du village, ce prix a été repris par la Commune de Belmont-Broye. Il a été complété par un prix culturel et un prix distinguant une action sociale particulière. Ces distinctions ont été remises à trois occasions dans le cadre de la manifestation communale du 1^{er} août. Elles ont permis d'honorer 7 personnalités et 3 organisations.



Lors de cette édition, le Jury a décidé d'honorer d'un Mérite sportif Mme Kim Gartmann, de Domdidier, multiple championne suisse, européenne et mondiale en Pole Sport IPSF. Deux Mérites culturels ont été remis : le premier à la troupe de théâtre dideraine Ludimania pour ses 40 d'activités théâtrales et à l'artiste peintre et illustratrice, Mme Catherine Aebischer, de Russy. Enfin, le Jury a souhaité honorer, pour son activité sociale et son animation locale, La K'Hutte d'un Coup de cœur.

Dîner des aînés

La 101^e Fête des Musiques Broyardes s'est tenue à Dompierre du 8 au 12 mai 2024. Ces 5 jours de fête ont été un véritable succès grâce à une météo splendide et à une affluence importante. Le samedi, la Commune de Belmont-Broye et les organisateurs de la fête ont eu le plaisir d'inviter les aînés belmontois. Quelques 350 convives de Domdidier, Dompierre, Léchelles, Russy et Chandon ont traversé le Belmont et l'Arbogne pour partager le repas de midi, se retrouver entre amis et goûter aux notes festives des musiques présentes. Le Conseil communal de Belmont-Broye tient à remercier le comité de fête et le félicite pour l'organisation de ce magnifique giron, qui a donné l'occasion à plus d'un millier de personnes de se retrouver dans notre Commune pour y vivre des moments d'amitié et d'émotion.

Création de la Maison des associations de Belmont-Broye

Le samedi 25 mai 2024, le Conseil communal de Belmont-Broye remettait symboliquement les clés du Bastillon au Comité de la Société de développement de Dompierre-Russy (SDDR). L'ancienne école a trouvé une nouvelle affectation : elle est désormais la Maison des associations. A cet effet, la Commune a signé avec la SDDR une convention fixant les termes de la gestion de ce bâtiment cher au cœur des Dompierrois. Le Conseil communal se félicite que ce bâtiment emblématique de notre Commune revive au cœur du village de Dompierre grâce aux diverses sociétés de la Commune qui occuperont ses salles.

Subventions communales

En 2024, la Commune a octroyé des subventions ordinaires aux sociétés culturelles, sportives et sociales locales sur la base de critères de la directive communale des subventions allouées aux sociétés locales. Ces montants ont été fixés pour la durée de la législature, soit de 2021 à 2026. Si la subvention annuelle de base de CHF 500 est identique pour l'ensemble des sociétés locales belmontoises, les montants versés aux sociétés diffèrent légèrement chaque année étant donné qu'ils dépendent également du nombre d'élèves pour les sociétés formatrices (école de musique, mouvement juniors), d'aides ponctuelles octroyées pour le soutien à l'organisation de manifestations (représentation théâtrale et concerts annuels), de jubilés de sociétés ou de demandes de prestations dans le cadre de réceptions communales.

Les subventions ordinaires s'appliquent aux sociétés culturelles, sportives et à but social de la Commune qui favorisent, par leurs activités, la participation active de leurs membres. Elles se sont montées à CHF 32'887 pour les sociétés culturelles et à but social et à CHF 33'841 pour les sociétés sportives.

Nous relevons avec gratitude que les dîners des aînés ont été organisés à Dompierre avec les aînés de tous les villages à l'occasion du Giron des Musiques. Les organisateurs bénéficient du soutien financier de la Commune à hauteur de CHF 50 pour tous convives âgés de 70 ans et plus.



De plus, la Commune apporte un soutien particulier aux sociétés faitières de la Commune que sont l'Union des sociétés locales de Domdidier (USL), la Société de Développement de Dompierre-Russy (SDDR) et Ensemble de Léchelles-Chandon en fonction des prestations délivrées à la population par ces dernières sous forme de manifestations publiques ou de diverses autres prestations qu'elles organisent. Ainsi l'USL reçoit une subvention annuelle de CHF 500 dans le cadre de sa mission de coordination des sociétés locales de Domdidier, la SDDR se voit octroyer un soutien de CHF 4'250, qui comprend une aide à l'organisation des manifestations qu'elle met en place dans les villages de Dompierre et Russy (marché printanier villageois, récolte des sapins de Noël, etc.) et au passeport-vacances, Ensemble une subvention de CHF 500 pour les Jeud'Activ.

Enfin, la Commune apporte son soutien au marché mensuel de Domdidier par la mise à disposition du préau de l'école primaire et la gratuité de l'électricité et de l'eau dont ont besoin les exposants. Elle soutient également tous les 2 ans le comptoir de Domdidier par la mise à disposition des infrastructures à tarif préférentiel, une participation financière au bus spécial Comptoir et l'organisation de l'apéritif de l'inauguration du comptoir.

Prêt de saint Modeste au Musée gruérien

A l'automne 2024, le Musée gruérien présentait une exposition consacrée au Fribourgeois Marc Moret (1943-2021), auteur d'une œuvre d'Art Brut importante qui reste encore méconnue, bien qu'elle ait été exposée à quelques reprises ces dernières années (Paris, Tokyo, Lausanne notamment). Le Musée a émis le désir d'emprunter le gisant de saint Modeste dans le but de présenter par l'intermédiaire de cette pièce exceptionnelle l'influence de l'art religieux sur le travail de l'artiste. Le Conseil communal a accepté la demande de l'institution bulloise. L'exposition Marc Moret au Musée gruérien constitue une nouvelle occasion de faire connaître cet objet patrimonial de premier ordre à un public régional et de le faire dialoguer avec la création contemporaine. Cette rétrospective réunira d'une part un ensemble de sculptures et de peintures de Marc Moret issues des collections du Musée gruérien de Bulle et du Musée d'art et d'histoire de Fribourg, et d'autre part plusieurs reliquaires émanant des collections du musée de Bulle et du musée de Fribourg ainsi que d'autres prêteurs (églises, couvents). En 2009, la commune de Russy avait déjà prêté le gisant de saint Modeste pour une exposition sur l'Art Brut fribourgeois organisée à Lausanne à la Collection d'Art brut. À la suite de cette manifestation, l'œuvre avait été restaurée avec le soutien de l'institution lausannoise. Le reliquaire de saint Modeste a séjourné ainsi au Musée gruérien de la mi-septembre au début mars 2025, date de son retour à Russy.

4. Eau

Responsable : Olivier Pochon, Conseiller communal
Suppléant : Lia Rosso, Conseillère communale

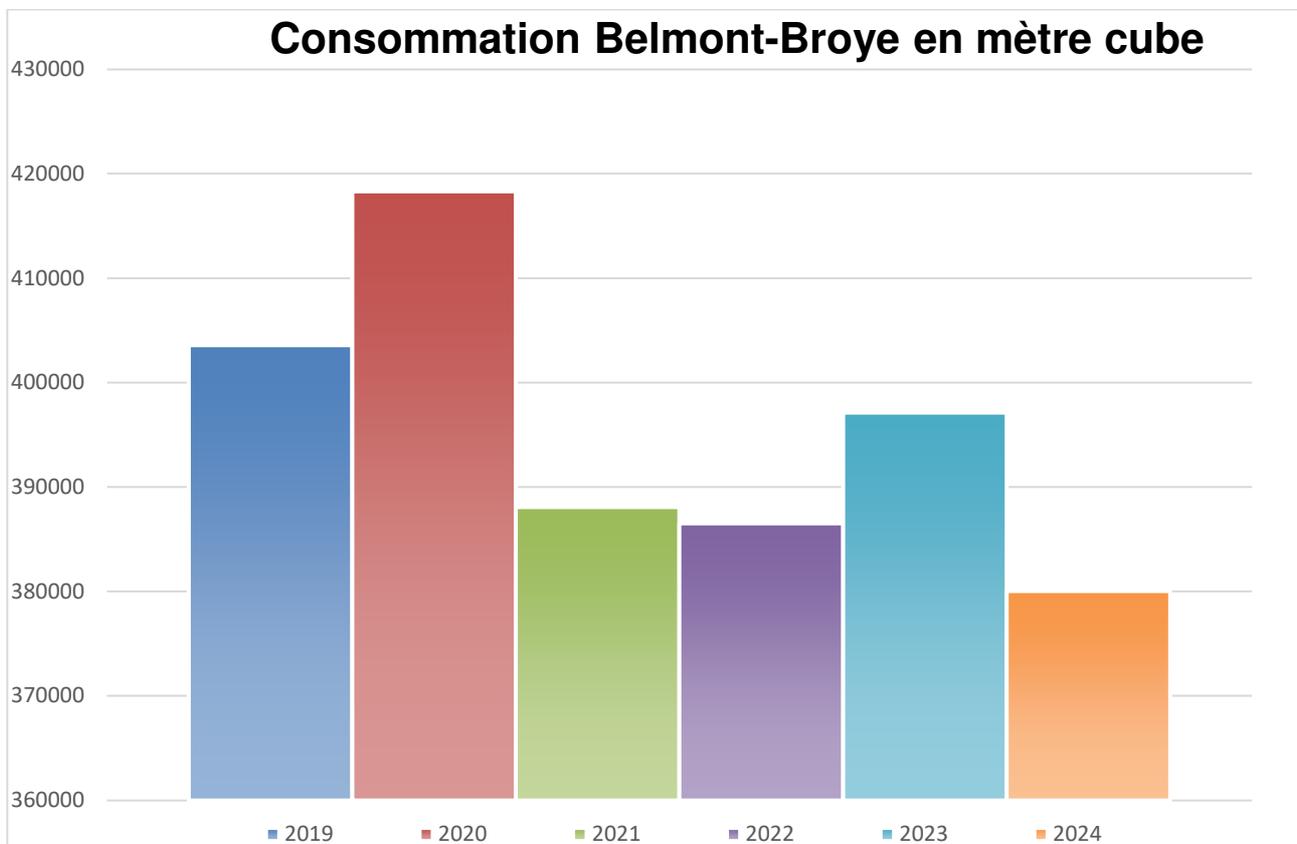
Eau potable

La Commune de Belmont-Broye est alimentée par plusieurs sources ainsi que par un raccordement auprès de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des Communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV).



VOLUME D'EAU PRELEVE (en m3)						
Captages	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communaux	215'904	166'576	186'093	166'200	138'794	122'307
ABV	151'272	198'925	163'840	169'044	199'852	214'717
Corcelles	36'405	52'817	38'143	51'283	58'479	43'013
Total	403'581	418'318	388'076	386'527	397'125	380'037

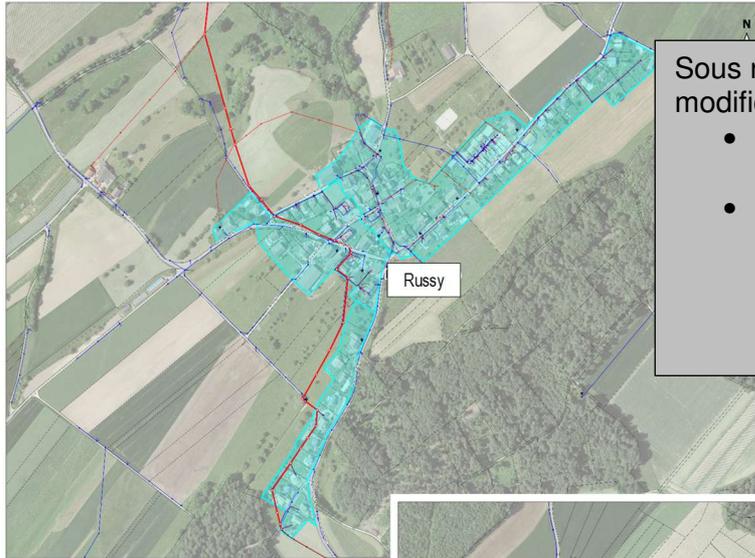
Au total, les volumes prélevés en 2024 ont diminué de 4.3 % par rapport à 2023 alors que les sources du Belmont-Broye ont fourni 11.5 % de moins qu'en 2023.



Epuration

La station d'épuration des eaux (STEP) de Domdidier traite les eaux usées de notre commune ainsi que celles de Saint-Aubin et du village d'Oleyres. La Commune de Belmont-Broye a la charge de sa gestion technique et administrative. En 2024, la STEP de Domdidier a traité 1'155'052 m³ d'eaux usées soit 18% de plus qu'en 2023.

Le réseau d'épuration communal dessiné sur les plans est d'environ 135 km à ce jour. Le réseau d'eau potable communal et de défense incendie inséré sur les plans est d'environ 52 km, composé de 221 bornes hydrantes, de 395 vannes de réseau et de 1'372 vannes de branchement.

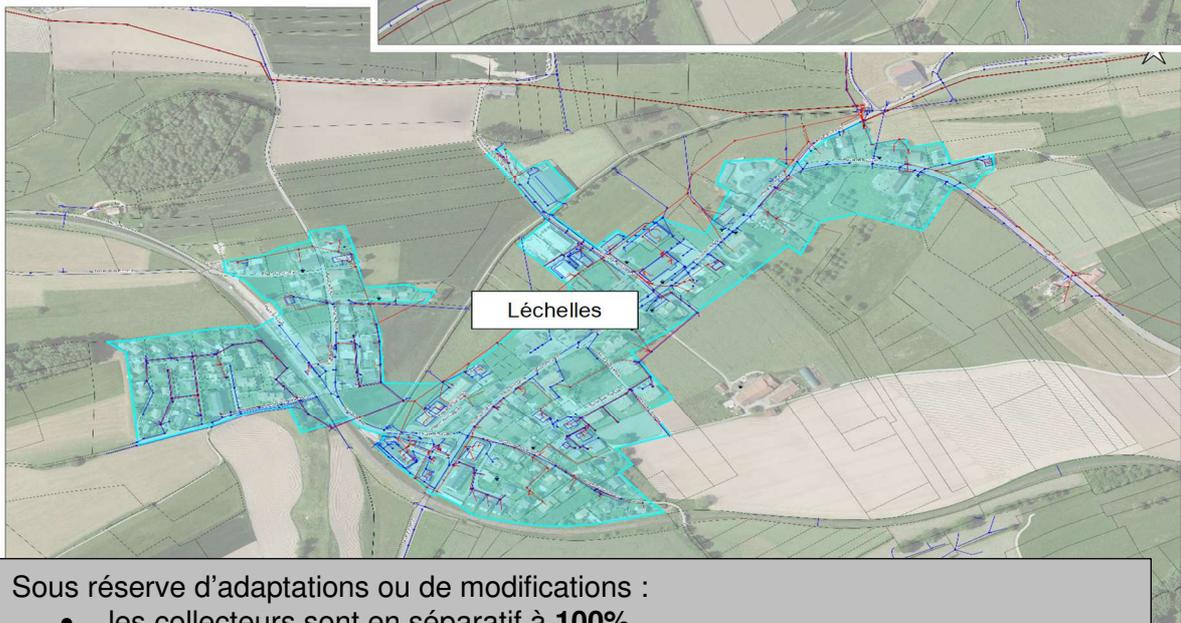
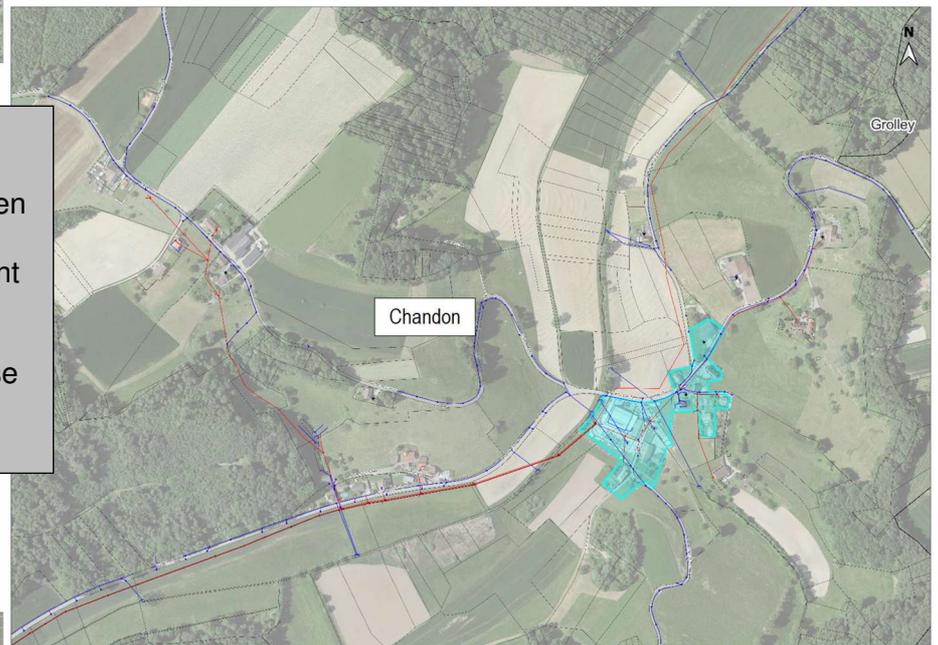


Sous réserve d'adaptations ou de modifications :

- les collecteurs sont en séparatif à **100%**
- tous les secteurs sont desservis par les conduites d'eau potable et de défense incendie. Certaines sont vieillissantes.

Sous réserve d'adaptations ou de modifications :

- les collecteurs sont en séparatif à **100%**.
- tous les secteurs sont desservis par les conduites d'eau potable et de défense incendie. Certaines sont vieillissantes.



Sous réserve d'adaptations ou de modifications :

- les collecteurs sont en séparatif à **100%**
- tous les secteurs sont desservis par les conduites d'eau potable et de défense incendie. Certaines sont vieillissantes.

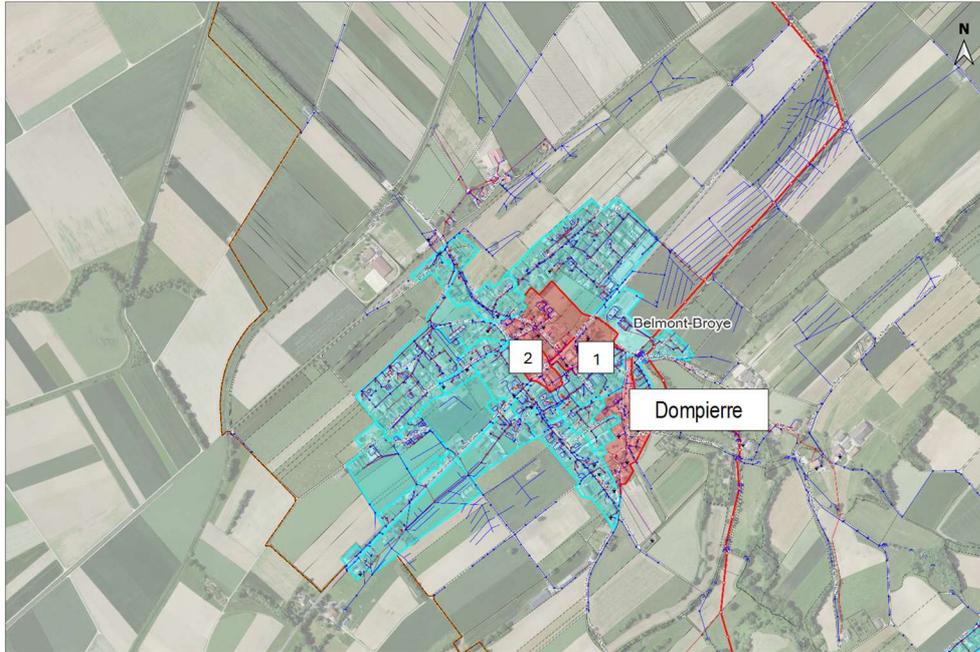


Sous réserve d'adaptations ou de modifications :

- les collecteurs sont en séparatif à **73%**
- tous les secteurs sont desservis par les conduites d'eau potable et de défense incendie. Certaines sont vieillissantes et ont plus de 70 ans.

Prévisions de réalisation à court terme à Domdidier

- Sous-Gare : mise en séparatif collecteurs en 2025 et 2026.
- Grand-Rhain : mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie en 2025 et 2026.
- Vy-d'Avenches : mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie en 2026 et 2027.
- Chany-Bruyères : relevés et études en cours.
- Genevreys : relevés et études en cours.



Sous réserve d'adaptations ou de modifications :

- les collecteurs sont en séparatif à **85%**
- tous les secteurs sont desservis par les conduites d'eau potable et de défense incendie. Certaines sont vieillissantes.

Prévisions de réalisation à court terme à Dompiere

- Ver-Le Ru : mise en séparatif collecteurs en 2025 et 2026.
- Eglise-Les Moulins – Bord-Dessous : relevés et études en cours.

Epuración Basse-Broye et Vully

Le projet de création d'une STEP régionale pour les communes de la Basse-Broye et du Vully se poursuit dans le cadre de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux de la région Basse-Broye (EBBV). La future STEP régionale permettra à terme de reprendre les eaux des 7 STEP existantes dont celle de Domdidier. Ce qui permettra de traiter les eaux usées de 10 communes soit :

- pour le canton de Fribourg : Belmont-Broye, Delley-Portalban, Gletterens, Grolley, Ponthaux et Saint-Aubin.
- pour le canton de Vaud : Avenches, Cudrefin, Faoug, Vully-les-Lacs.

Lors de la mise en service de la future station d'épuration sur le site AgriCo à Saint-Aubin, l'équivalent de 24'000 habitants devra être atteint afin de recevoir la subvention fédérale octroyée pour le traitement des micropolluants. Selon une estimation du 31 janvier 2023, les communes membres de l'EBBV comptent 23'700 habitants. Le seuil des 24'000 habitants devrait donc être atteint, voire dépassé lors de la mise en service de la nouvelle infrastructure.

Le dossier de mise à l'enquête de la STEP régionale a été déposé auprès du Canton le 5 juillet 2024. Cette mise à l'enquête concerne uniquement les bâtiments de la STEP. L'équipement, les processus, le contrôle-commande, les procédés chimiques et d'autres éléments sont en cours d'étude par les différents bureaux d'ingénieurs mandatés. À la suite de cette mise à l'enquête, 247 oppositions ont été déposées. Une grande partie d'entre elles sont liées aux oppositions concernant la mise à l'enquête de l'atelier de transformation de volailles de Micarna SA, déposé au même moment. A noter que la STEP régionale n'est pas liée à la construction de cet atelier.

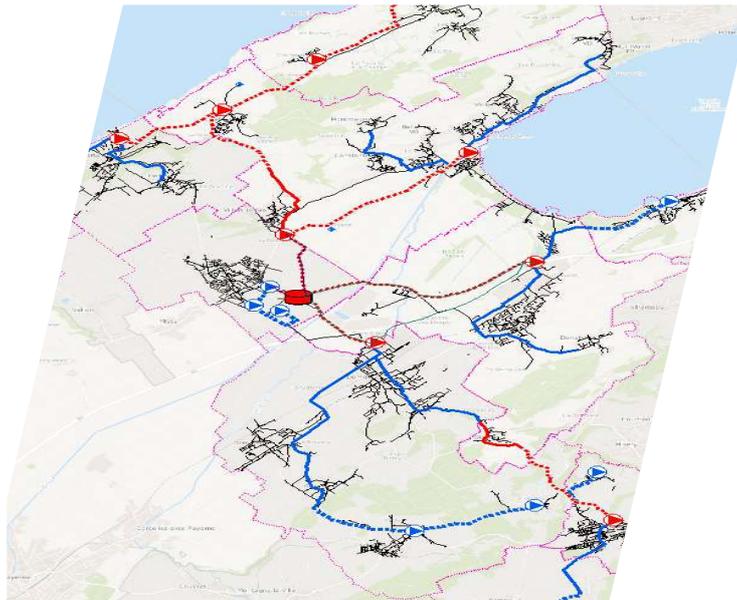


La STEP régionale est destinée à traiter toutes les eaux usées de nos communes, qu'elles soient communales ou industrielles.

La Commune de Belmont-Broye est représentée dans les 3 comités pilotant le projet :

- Comité de direction (Codir) qui valide les choix stratégiques et techniques
- Comité réseaux (CORES) : qui traite la question des réseaux.
- Comité Step (COSTEP) : qui traite l'aspect technique de la STEP.

Actuellement, le travail des différents comités se concentre sur les processus de la STEP, les réseaux (canalisations et stations de pompage) ainsi que le Plan général d'évacuation des eaux régionales ((PGEEr1). En effet, un PGEEr1) doit être élaboré et soumis au Canton de Vaud et de Fribourg. Il concernera les bassins versants de la STEP, en tenant compte des débits, de la qualité des eaux et de l'état d'avancement du passage des réseaux communaux en séparatif.



La planification prévoit une mise en service de la STEP régionale en 2029, avec un référendum obligatoire en 2026.



5. Bâtiments et patrimoine communal

Responsable : Daniel Barras, Conseiller communal

Suppléant : Anita Moullet, Conseillère communale

Bâtiments communaux

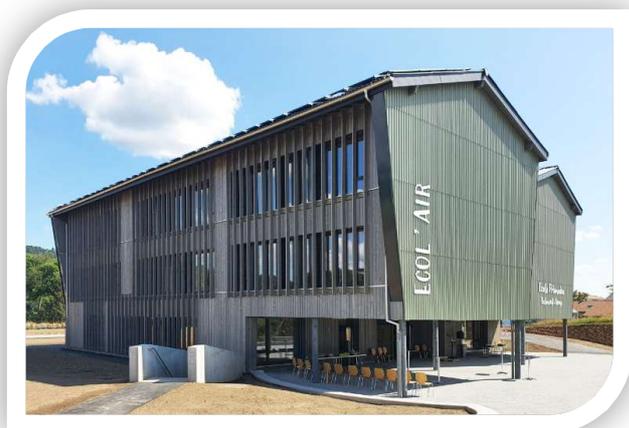
Ecole du Bastillon à Dompierre

A la suite de l'ouverture de la nouvelle école en automne 2023, le bâtiment du Bastillon à Dompierre n'accueillait plus de classes primaires. Il a trouvé une nouvelle affectation dans le cadre de la création de la Maison des associations de Belmont-Broye. Une convention a été signée avec la Société de développement de Dompierre-Russy, qui en assurera la gestion de son utilisation par les sociétés locales.



Ecol'Air

En date du 17 décembre 2018, le législatif acceptait un crédit de CHF 7'820'000 (net) pour la construction d'une nouvelle école à Dompierre. Celle-ci permet aujourd'hui d'accueillir 10 classes, un accueil extrascolaire et des classes d'appuis d'activités créatrices



ce qui représentent environ 200 élèves. Le sous-sol présente un abri PC de 200 places et de locaux techniques. Afin de compléter les aménagements, un crédit de CHF 320'000 a été octroyé en 2023 pour offrir aux enfants un espace de loisirs approprié.



Lors de la construction du bâtiment, les entreprises n'ont heureusement pas rencontré de réelles difficultés. En revanche, l'obtention du label minergie P a été plus problématique, car les premiers tests d'étanchéité à l'air n'atteignaient pas les valeurs minimas pour la labellisation.

Plusieurs adaptations, notamment dans l'étanchéité des cadres de fenêtres, ont été consenties pour obtenir cette homologation et la subvention qui en découle. Au niveau du coût, les budgets sont maîtrisés. Les dépenses réalisées se montent à CHF 7'982'642 pour un budget net de CHF 8'140'000, soit une économie de CHF 157'358. Un solde de subvention de la part du Canton reste à obtenir en 2025, mais celui-ci sera conforme à la provision.

Acquisition de la buvette FC Léchelles

En automne 2023, le Conseil communal constatait que le FC Léchelles n'avait plus d'équipe inscrite dans le championnat. Parallèlement, il était informé que la banque avait activé son droit de cautionnement, ce qui a contraint la Commune à verser un montant de CHF 32'982.55 pour solde de tout compte.

Il était également informé qu'il n'y avait plus de comité en charge de la gestion du club. Le FC n'ayant plus d'activité et les dettes s'accumulant, le Conseil communal a dès lors décidé de reprendre en propriété le droit de superficie distinct et permanent (DDP) et d'éponger en contrepartie les créances ouvertes pour un montant de CHF 8'962.30 et des avances financières du président du FC Léchelles pour un montant de CHF 7'500.00.

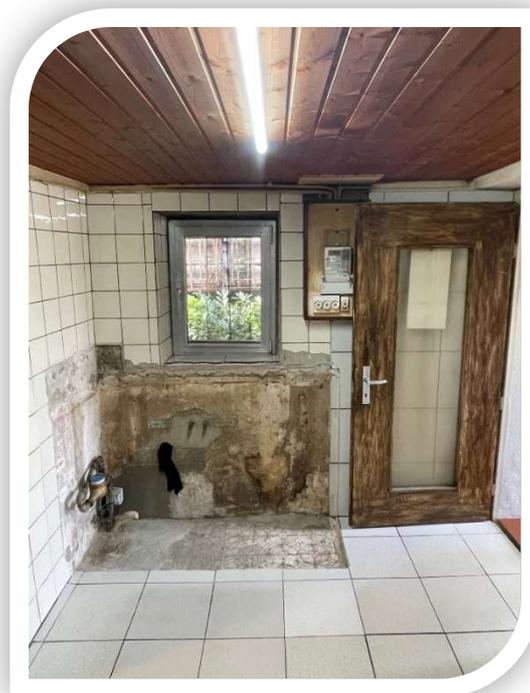
Pour mémoire, le FC Léchelles était depuis 2014 au bénéfice d'un DDP portant le numéro d'immeuble 9138 pour une durée de 30 ans concédée par la Commune de Léchelles et sur lequel se trouve la buvette.

Un contrat de vente d'un montant de CHF 55'000 a donc été signé avec le président du FC Léchelles suite à la dissolution du club. En 2024, la buvette a été louée à 22 reprises pour un montant total CHF 5'500 auxquelles s'ajoutent la location du terrain au FC Montagny.



Vente de La Bruyère 23 à Dompierre

La Commune de Belmont-Broye était propriétaire d'un bâtiment sur l'art. RF 6296 à Dompierre, lequel accueillait un locataire depuis de nombreuses années. Au décès de ce dernier en juin 2023, le Conseil communal a analysé différentes possibilités d'affectation de ce bâtiment situé hors zone à bâtir. Au vu des travaux à consentir, du potentiel d'extension et d'exploitation, il a opté pour sa vente. Le bénéfice réalisé sur cette transaction, après déduction des frais, se monte à CHF 84'028.



Parc immobilier

Le parc immobilier de la Commune comporte plus d'une vingtaine de bâtiments qui se répartissent de la manière suivante :

- 1 bâtiment administratif à Domdidier
- 5 écoles, dont 3 à Domdidier, 1 à Dompierre et 1 à Léchelles
- 3 salles polyvalentes, dont 1 à Domdidier, 1 à Dompierre et 1 à Léchelles
- 4 immeubles locatifs, dont 1 à Domdidier, 1 à Dompierre, 1 à Léchelles et 1 à Russy
- 3 locaux de défense incendie, dont 1 caserne à Domdidier, 1 local de matériel à Léchelles et à Russy
- 4 abris de protection civile
- 1 dépôt de voirie à Domdidier
- 1 chapelle à Russy
- 5 WC publics, dont 2 à Domdidier, 1 à Dompierre, 1 à Léchelles et 1 à Russy
- 2 bâtiments à Dompierre, soit la Maison des Associations et l'ancienne école Vers l'Eglise



Conciergerie et entretien des bâtiments

Le Service des bâtiments intervient pour les petites réparations et maintenances courantes, ainsi que le suivi des travaux mandatés auprès des diverses entreprises de la région. Il s'occupe également de l'intendance des salles communales lors de locations, de la conciergerie des bâtiments communaux et des états des lieux des appartements en location.

En plus de l'entretien courant réalisé pendant l'année, des travaux plus spécifiques ont été réalisés dans les bâtiments de la Commune en 2024, à savoir :

- réparation des ouvrants de la SMU de Léchelles
- divers travaux de mise en conformité, de rénovation et nettoyage la buvette du FC Léchelles
- réparation du sol sportif de la salle triple de Domdidier

Etudes en cours

- Etude pour des mesures d'économie d'énergie de la salle triple à Domdidier.
- Etude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.
- Etude pour l'ajout d'une classe supplémentaire à l'école de Léchelles.

Locations

En 2024, les 3 salles polyvalentes communales ainsi que la buvette communale de Léchelles ont été louées pour plus de 240 manifestations. Les locations se répartissent comme suit :

- 22 pour des séances organisées par la Commune
- 93 manifestations organisées par des sociétés locales
- 45 manifestations organisées par des sociétés et associations diverses
- 42 manifestations organisées par des privés et entreprises
- 42 utilisations par les écoles

Patrimoine communal

Parchets communaux

La surface des diverses parcelles louées en 2024 à 35 exploitants représente environ 9'600 ares. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Domdidier : 2'350 ares
- Dompierre : 4'050 ares
- Léchelles : 1'350 ares
- Russy : 1'850 ares

Forêts communales

La Commune de Belmont-Broye est propriétaire de 63 hectares de forêts, principalement situés dans le massif du Grand-Belmont. La gestion et l'entretien des forêts sont confiées au Groupement forestier Broye Vully dont le siège se trouve à Russy, à l'orée de la forêt du Petit-Belmont. Cette unité de gestion forestière, constituée en 2019, gère 2'010 hectares de forêts publiques pour le compte des communes fribourgeoises de Belmont-Broye, Delley-Portalban, Gletterens, Montagny, Saint-Aubin et Vallon et vaudoise d'Avenches, Corcelles-près-Payerne, Chevroux, Cudrefin, Faoug, Grandcour, Missy, Payerne, Trey et Vully-les-Lacs ainsi que les forêts propriétés des cantons de Vaud et de Fribourg situées dans son périmètre.



6. Constructions et projets communaux

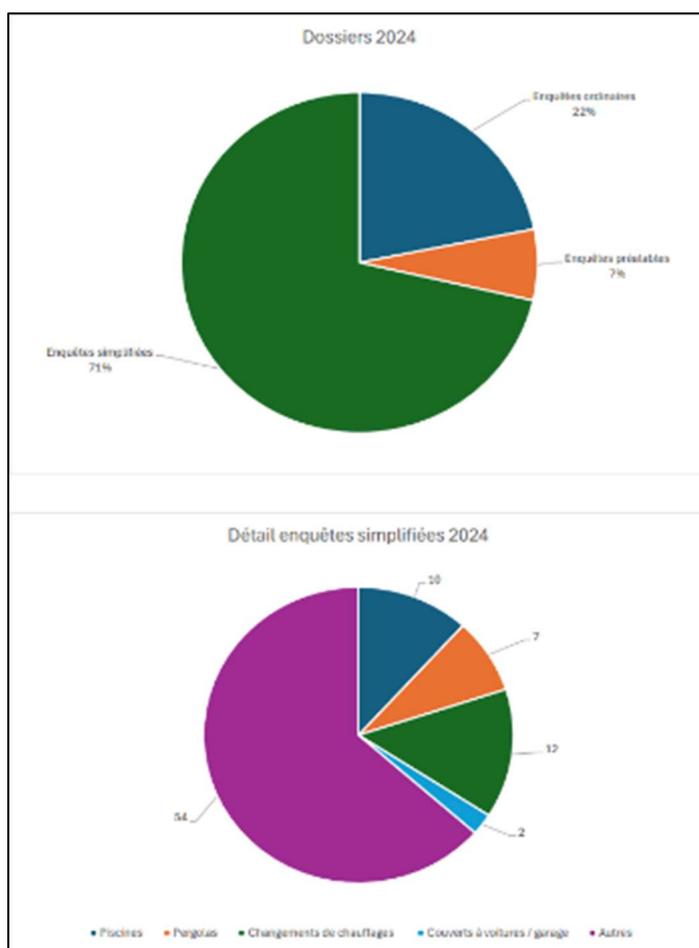
Responsable : Sébastien Formica, Vice-Syndic
Suppléant : Pascal Joye, Conseiller communal

Constructions

Dans le cadre de la police des constructions, le Bureau technique a renforcé ses contrôles des constructions et chantiers en cours afin d'assurer au meilleur traitement des dossiers. La Commune a également œuvré à la simplification de la directive cantonale concernant l'installation des panneaux photovoltaïques. Le Bureau technique conçoit également les ouvrages routiers prévus sur son territoire avec la collaboration de différents bureaux d'ingénieurs régionaux. Un lien étroit et essentiel avec les Services cantonaux est également important et obligatoire, tant pour les routes communales que cantonales, les procédures étant complexes et longues, elles sont sujettes à d'énormes contraintes. La politique mise en place ces dernières années afin de renforcer les liens entre la Commune et le Canton commence à porter ses fruits. La mise en place de séances régulières a permis aux services cantonaux de se rendre compte de la complexité de notre Commune.

Permis de construire

Durant l'année 2024, plus de 165 dossiers de construction ont été traités par le bureau technique qui examine et vérifie si le projet présenté respecte les règlements communaux et cantonaux en matière d'aménagement et de construction. Après contrôle, 30 permis d'occuper ont été délivrés et 60 dossiers simplifiés clôturés. De plus, 20 dénonciations ont été effectuées dont 8 à la Préfecture et 12 aux propriétaires.





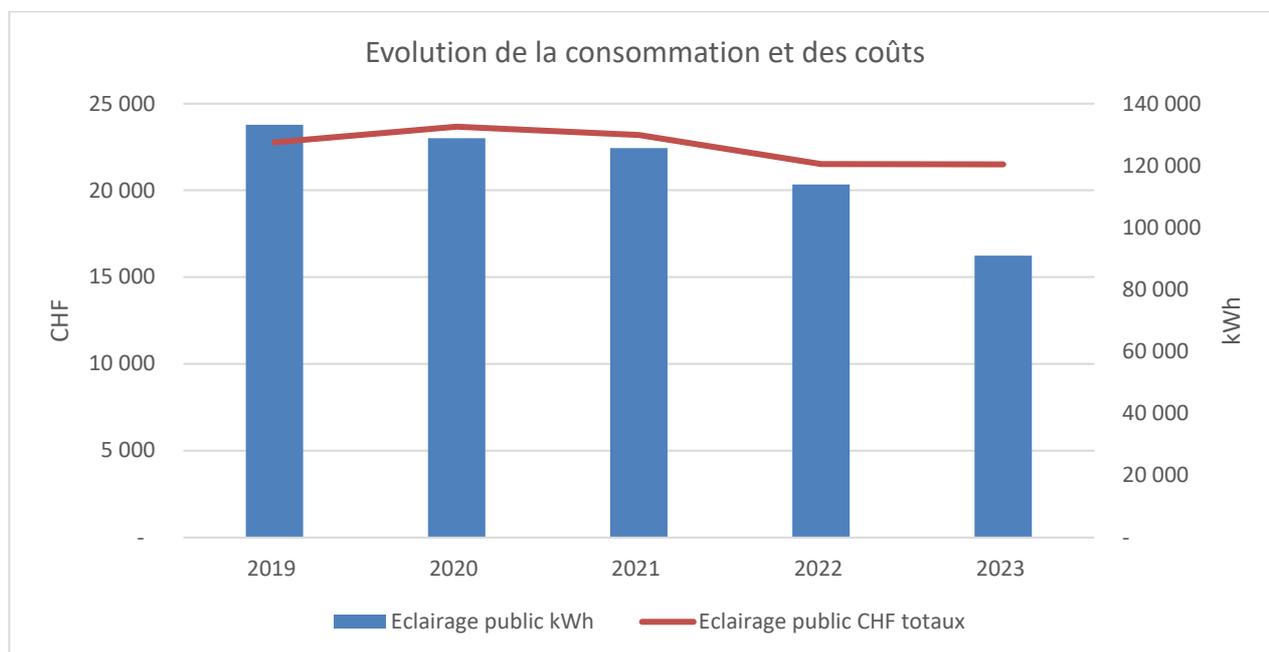
Projets communaux

Eclairage public

Lors de sa séance du 13 décembre 2023, le Conseil général a en effet adopté un crédit de CHF 150'000 pour la mise en conformité de l'éclairage public (câblage, pilotage à distance, remplacement de luminaires).

Cette décision permettra à notre Commune de répondre aux exigences de la loi cantonale sur l'énergie qui stipule que « L'Etat et les communes doivent disposer d'un éclairage conforme à l'état de la technique, notamment en termes de consommation d'énergie et de pollution lumineuse, et l'exploiter de manière efficace en pratiquant l'extinction nocturne complète ou dynamique dans les zones et durant les horaires qui s'y prêtent » et que « Entre minuit et cinq heures du matin, l'Etat et les communes pratiquent l'extinction nocturne complète ou dynamique de l'éclairage public. »

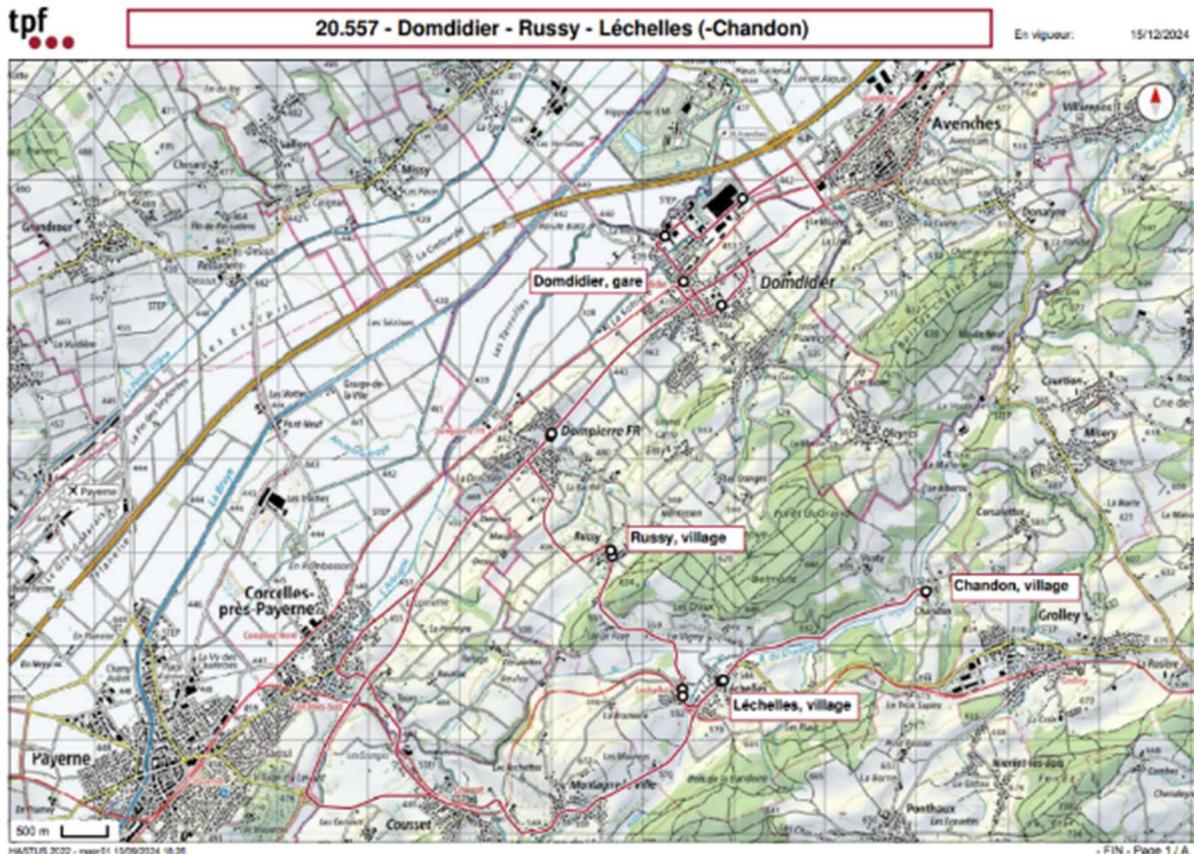
Les mises à jour des éclairages publics et des bases de données sur tout le territoire de la Commune ont été confiées au Groupe E. Ce sont 755 points lumineux qui sont concernés.





Aménagements de la ligne de bus 577

La ligne de bus reliant Domdidier à Chandon est en fonction depuis le 15 décembre 2024. Pour répondre aux demandes des TPF et du Service des ponts et chaussées, la Commune a dû rapidement mettre en place des aménagements, que ce soient les arrêts de bus et des adaptations de la chaussée pour permettre la circulation des bus d'une longueur de 12 m. Dans la séance du Conseil général du 16 décembre 2024, le Conseil communal a proposé au Législatif un crédit pour une pré-étude permettant de requalifier ces aménagements provisoires en aménagements durables. Le crédit a été refusé par le Législatif belmontois.



Cadastre souterrain

La réalisation, le contrôle et le renouvellement des installations publiques nécessaires à l'évacuation des eaux et à la distribution d'eau potable font partie des tâches du Bureau technique. Une mise à jour régulière du cadastre souterrain permet d'assurer une meilleure gestion des ouvrages enterrés de la commune et de répondre efficacement aux demandes de raccordement des nouvelles constructions privées. En 2024, plus de 100 demandes ont été adressées au Bureau technique concernant ses infrastructures souterraines. Ces dernières sont maintenant notées sur les plans communaux, ce qui permet un meilleur suivi de nos infrastructures et celles des privés.

Lors d'une mise à l'enquête d'un nouveau bâtiment, le point de raccordement à l'eau potable et à l'épuration est validé par le Bureau technique. A la fin des travaux, la conformité des raccordements au réseau communal est contrôlée et validée par un relevé sur place.



La Commune doit encore assainir en système séparatif une partie du village de Dompierre et de Domdidier, il reste encore un peu plus de 11 km de collecteur unitaire dans ces 2 villages. Certaines mises en séparatif seront réalisées lors des aménagements routiers.

Pour réaliser un projet de mise en séparatif correct, nous devons connaître les raccordements de chaque bâtiment. Pour réduire les coûts des bureaux d'ingénieurs, c'est le bureau technique qui effectue ces relevés et redessine les informations utiles à l'établissement des projets. Les relevés sont faits en présence des propriétaires.

Le nombre de ces relevés sont directement liés aux projets communaux et certains dossiers privés.

Projets communaux

Le Bureau technique a charge de la coordination et du suivi des chantiers et de l'ensemble des infrastructures et des ruisseaux. En 2024, il a conduit les travaux suivants.

2024	Situation	Descriptif des travaux
2024	Route Fribourg – Payerne Léchelles	Changement de la conduite d'eau potable et de défense incendie
2023-2024	Sur la Rochetta, Dompierre	Aménagement extérieur Ecol'Air
2024	Ruisseau de l'Hôpital, Dompierre	Curage
2024	La Distillerie – Gare, Domdidier	Reconstruction d'un aqueduc sous la voie CFF
2024	Ecole, Léchelles	Réalisation d'une classe supplémentaire.
2024	Le Bastillon, Dompierre	Mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie y c. bâtiment no 2 (ancienne école)
2024	Russy-Vers-le Ru, Dompierre	Changement d'affectation des collecteurs existants.
2024	Secteur Epena, Domdidier	Mise en place d'un collecteur d'eaux usées le long du ruisseau.
2024	Chany-Eissy, Domdidier	Mise en place d'une nouvelle conduite d'eau
2024-2025	Tous les villages	Adaptation de tous les éclairages publics et mise à jour de la gestion.



Léchelles

Changement de la conduite d'eau à Léchelles





Dompierre

Aménagement extérieur Ecol'Air à Dompierre



Curage ruisseau de l'Hôpital à Dompierre





Mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau et de défense incendie au Bastillon à Dompierre.



Changement d'affectation des collecteurs existants entre la route de Russy et Vers-le Ru à Dompierre





Domdidier

Reconstruction d'un aqueduc sous la voie CFF à Domdidier

Terrassement et déviation des eaux claires



Mise en place de l'aqueduc (2 éléments bétonnés hors fouille)





Sur les places privées



Au bas de la Cua



Vers-le-Ru



Entre Eco'Air et ruisseau



Mise en place d'un collecteur d'eaux usées secteur « Epena » à Domdidier





Mise en place d'une nouvelle conduite d'eau entre la route d'Eissy et Chany à Domdidier





Projets en attente des autorisations

Domdidier

- Aménagement de la route cantonale du Grand-Rhain y compris mise en séparatif des collecteurs et mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie.
- Mise en séparatif du lotissement Sous-Gare.

Dompierre

- Aménagement de la route communale « Vers-le Ru » y compris mise en séparatif des collecteurs et mise en place d'une nouvelle conduite de source.
- Aménagement de la route communale de Russy.

Léchelles

- Mise en place collecteur d'eaux usées et d'une conduite d'eau potable et de défense incendie y compris chambre de pompage pour la zone spéciale Ex Carburas.

Etudes en cours en 2024

Domdidier

- Aménagement de la route cantonale de la Vy d'Avenches y compris mise en séparatif des collecteurs, mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie et 2 arrêts de bus.
- Aménagement de la portion cantonale de la rue Centrale jusqu'au giratoire, y compris mise en séparatif des collecteurs, mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie.
- Aménagement de la route communale de Saint-Aubin, y compris mise en séparatif des collecteurs, mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie.
- Mise en séparatif collecteurs dans le secteur Pré-Perretta.
- Mise en séparatif collecteurs dans le secteur Le Pâquier.
- Mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie dans les secteurs Chany et Bruyères.
- Mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie dans le secteur Genevrey. Deuxième étape.
- Ouvrage contre les crues sous la voie CFF.
- Remplacement du collecteur d'eaux usées sous la voie CFF.
- Curage ruisseau dans le secteur Epena.

Léchelles

- Mise à ciel ouvert ruisseau du Chandon, y compris changement du canal sous la chaussée et adaptation des collecteurs. Mise en place d'un passage à bétail et d'un passage piéton.
- Aménagement des routes de Russy, Corcelles et Gare, y compris mise en séparatif des collecteurs, mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie.
- Projet Valtraloc pour la route cantonale de Fribourg, y compris 2 arrêts de bus.

Dompierre

- Aménagement des routes Les Moulins, Bastillon, Eglise et Bord-Dessous, y compris mise en séparatif des collecteurs, mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie.



Récapitulatif des travaux entrepris depuis 2021

2021	Situation	Descriptif des travaux
2021	Route des Caudrettes, Domdidier	Prolongement collecteurs eau usée (EU)/ eau claire (EC) communaux
2021	Routes du Bastillon – Eglise, Dompierre	Changement éclairage public en LED, y compris candélabres
2021	Route de la Belle Adze, Léchelles	Changement 5 éclairages en LED
2018 - 2021	Place de Sports, Léchelles	Réfection du terrain de football et changement des éclairages en LED
2020 - 2021	Route Coppet – Genevreys, Domdidier	Mise en séparatif collecteurs EU/EC – nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie (étape 2)
2020 - 2021	Route de Russy, Dompierre	Mise en séparatif – conduite d'eau et de défense incendie (étape 2)
2020 -2021	Station d'épuration, Domdidier	Traitement biologique de la STEP

2022	Situation	Descriptif des travaux
2022	Route de Saint-Aubin (champ Jordan), Domdidier	Déplacement de la conduite de l'ABV et drainage
2022	Centre village, Domdidier	Réalisation d'une crèche
2022	Route cantonale de Domdidier	Signalisation et marquage passage piétons écoles
2022	Salle polyvalente, Dompierre	Remplacement du chauffage avec cloisons - toiture
2022	Stand de tirs 300 m, Léchelles	Mise en place de pièges à balles – mur et radier
2022	Divers secteurs	Signalisations interdiction poids lourds – et limitations de vitesse
2022	Place-des-Sports, Léchelles	Assainissement du parking
2022	Lotissement de la Belle Adze, Léchelles	Changement 17 éclairages en LED
2022	Village, Russy	Changement des éclairages publics en LED
2021 - 2022	Route de la Place-des-Sports, Léchelles	Aménagement de la route – mise en séparatif des collecteurs EU/EC – nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie



2023	Situation	Descriptif des travaux
2019 - 2023	Léchelles - Chandon	Remaniement parcellaire agricole étapes 2 et 3 et forestier
2020 - 2023	Sur la Rochetta, Dompierre	Nouvelle école primaire
2022 - 2023	Cycle d'Orientation – Salle des sports, Domdidier	Aménagement de la place et cour d'école du CO
2022 - 2023	Route de la Ritta, Dompierre	Aménagement de la route, y.c. collecteurs et conduite d'eau et de défense incendie
2023	Vy-d'Avenches, Domdidier	Réalisation d'un parking de 56 places de stationnement
2023	Pré-de-la Cour, Domdidier	Nouvelle aménagement du parking et mise en séparatif collecteurs et nouvelle conduite d'eau potable et de défense incendie
2023	Centre village, Domdidier	Changement de la place de jeux. Réalisation d'une place multisports, WC publics
2023	Ecoline, Domdidier	Changement de la place de jeux et réalisation d'un préau
2023	Salle polyvalente, Dompierre	Isolation, amélioration et changement de la sous-couverture. Réfection partielle de la toiture sur le bas
2023	Immeuble « Le Saugy », Domdidier	Réfection de la toiture
2023	Salle polyvalente, Dompierre	Changement de chauffage
2023	Salle polyvalente, Dompierre	Réparation du toit
2023	Au Bas des Moulins, Dompierre	Agrandissement du parking (Domboule – FC)
2023	Ruisseau de l'Hôpital, Domdidier	Curage

7. Aménagement du territoire et environnement

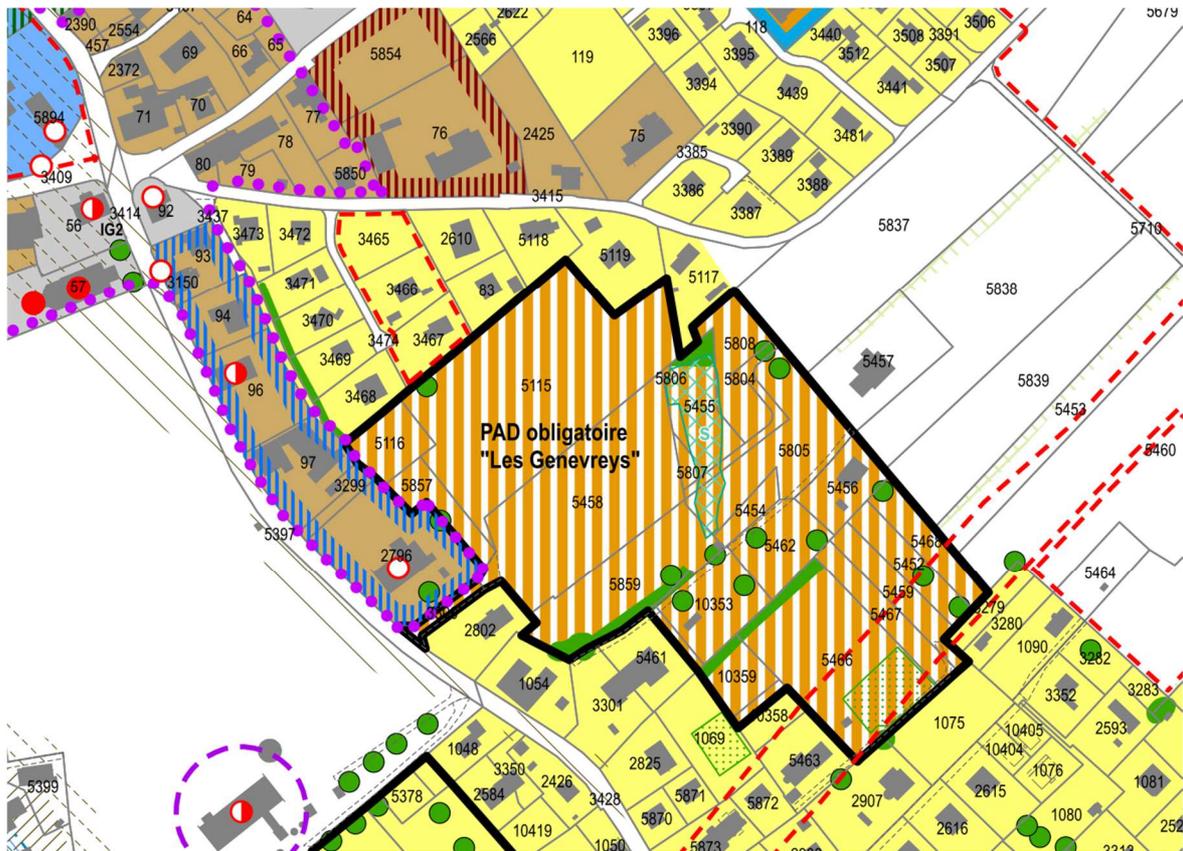
Responsable : Pascal Joye, Conseiller communal

Suppléant : Sébastien Formica, Vice-Syndic

Aménagement du territoire

Domdidier

- PAL : examen final toujours en cours du Plan d'aménagement local (PAL), approbation attendue prochainement selon retour du Service des constructions et de l'aménagement (SeCA).
- PAD Fin de Chenau : le plan d'aménagement de détail est toujours en attente de décision à la suite du recours contre l'accès. Il y a un risque de déclassement en zone agricole si les propriétaires ne trouvent pas de solution pour l'accès.
- PAD de la Distillerie : en cours d'étude auprès des propriétaires. La prochaine étape sera l'examen préalable.
- PAD les Genevrens : examen préalable en cours au Canton (déposé en avril 2024). A la suite de l'examen préalable, les propriétaires pourront déposer sa mise à l'enquête officielle.



Léchelles

- PAL : le Canton l'a approuvé partiellement le 11 décembre 2024. La zone équestre du Malforain et la zone spéciale Ex Carbura sont les deux seules zones qui ne sont pas encore approuvées. Ces secteurs ne seront approuvés que lorsqu'un projet sera déposé et validé.
- Zone spéciale Ex Carbura : Helvetia Environnement, propriétaire de la parcelle a mis à l'enquête publique son projet de centre de traitement des déchets et valorisation des matières secondaires en novembre 2024. La modification du PAL pour cette zone ainsi que la demande de permis pour l'évacuation des eaux usées et l'adduction d'eau potable ont été mis à l'enquête officielle conjointement.





Endiguement et cours d'eau

La Commune est traversée par plusieurs cours d'eau, dont les principaux sont le Chandon et la Broye. Le Chandon prend sa source à l'entrée sud de Léchelles et s'écoule sur environ 8 km avant de se jeter dans le lac de Morat. La Broye, quant à elle, est une rivière de 79 km. Elle traverse également la commune. Ils constituent les principaux axes hydrauliques de notre région.

Ces cours d'eau sont propices à l'installation des castors. Il y a actuellement entre 10 et 15 individus dans notre commune. Ceux-ci ont construit plusieurs nids et barrages sur les 35 km de ruisseaux que compte la commune. Ces barrages engendrent des inondations régulières dans les champs voisins. Leur démontage est autorisé uniquement à certaines conditions octroyées par le Service de la faune et de la nature (SFN). Entre l'entretien courant des endiguements et les interventions engendrées par les castors, le Service de l'édilité a consacré plus de 1'800 heures de travail.

Ruisseau de l'Hôpital : plantations d'une haie

Pour marquer le coup d'envoi de la Semaine du climat le 13 mai 2024, la Commune de Belmont-Broye s'est associée au Cycle d'orientation de Domdidier pour une opération de plantation d'arbustes le long du ruisseau de l'Hôpital, entre Dompierre et Domdidier. Ce sont 80 arbustes d'espèces indigènes, des cerisiers, des noyers et des châtaigniers qui ont été plantés sur les rives du ruisseau par des élèves de 9F et 9G en collaboration avec le Groupement forestier Broye-Vully. Des nichoirs ont également été installés. Ce reboisement s'inscrit dans la revitalisation du cours d'eau et sert de mesure compensatoire à la suppression de la haie de la Vy d'Avenches, nécessaire à la création du nouveau parking.

Commission de l'énergie

Composition	Nom	Fonction	Groupe
Présidente	Thalmann Kohli Désirée	Conseillère générale	La Gauche plurielle
Vice-président	Chardonnens Matthieu	Vice-président	Le Centre Belmont-Broye
Membre	Barras Daniel	Conseiller communal	PLR Belmont-Broye
Membre	Ducry Iwana	Conseillère générale	MBB
Membre	Jolliet Maurice	Conseiller général	PLR Belmont-Broye
Membre	Pugin Daniel	Conseiller général	UDC-Indépendants-UDF
Membre	Joye Pascal	Conseiller communal	PLR Belmont-Broye

La Commission d'énergie a siégé à 5 reprises durant l'année 2024. Parmi les principales actions qu'elle a entreprises, notons :

- élaboration du règlement de la Commission de l'énergie (en cours).
- janvier 2024 : soirée publique d'informations en collaboration avec Energie-FR dont le thème était « Renouveler son bâtiment »
- juin 2024 : présentation du plan de mobilité des entreprises dans le cadre de l'Apéritif économique de Belmont-Broye
- octobre 2024, séance publique chapeautée par Energie-FR ayant pour thème « Conseils personnalisés en rénovation énergétique »



Label Cité de l'énergie

Le label Cité de l'énergie est une distinction pour les communes qui réalisent concrètement une politique communale durable en matière d'énergie, de trafic et d'environnement. Grâce au label Cité de l'énergie les Communes contribuent de manière significative à l'amélioration de la qualité de vie et à la protection du climat. La Commune de Belmont-Broye est certifiée Cité de l'énergie depuis 2021. Notre objectif est de poursuivre les efforts avec l'ambition de devenir une commune à 3200 watts à l'orée de l'année 2035.

La commune obtient le label Cité de l'énergie pour une période de quatre ans. C'est pourquoi la Commune a été à nouveau auditionnée en 2024 pour renouveler sa labellisation. Le rapport final mentionne les points suivants :

- plusieurs actions ont été réalisées pour améliorer l'efficacité dans la consommation d'eau, notamment optimisation de l'arrosage des terrains de foot, la réduction des fuites du réseau
- l'ensemble des bâtiments communaux a été analysé et un programme de rénovation est en cours, incluant la pose de panneaux photovoltaïques
- l'utilisation d'énergie fossile a été fortement réduite – presque 90% des besoins du parc communal sont couverts par une ressource renouvelable. Les besoins de chaleurs ont baissé de 15% en 4 ans
- Ecol'Air a été une réalisation exemplaire du point de vue énergie
- l'éclairage public a été amélioré. On constate une baisse de 10% des besoins en électricité en 4 ans. La performance actuelle est bien supérieure aux attentes de l'association Cité de l'énergie
- la population a été régulièrement informée et incitée à faire sa part dans la transition énergétique par de l'information, des conférences, des actions de soutien et des subventions
- la production photovoltaïque couvre actuellement 13% des besoins du territoire communal. Elle a presque doublé en une année
- en 2020, seuls 36% des besoins de chauffage étaient couverts par des énergies renouvelables. Aujourd'hui, on en est à presque 54%.

La Commune a obtenu le renouvellement de sa certification et le label lui a été remis dans le cadre du Comptoir de Domdidier.







8. Finances

Responsable : Fabrice Currat, Conseiller communal
Suppléant : Albert Pauchard, Syndic

COMPTES 2024

Comme indiqué lors des présentations au Conseil général de la planification financière 2024-2029 ainsi que du budget 2025, la Commune fait face à une forte augmentation des charges de transfert du Canton ou d'Associations régionales. Elles sont dues notamment à l'augmentation démographique importante de la région d'une part et de nouvelles prestations offertes aux Belmontoises et Belmontois depuis quelques années comme les accueils pour la petite enfance ou, plus récemment, la mise en place d'une ligne de bus intra-communale. Ces prestations n'ont pas encore été compensées par de nouvelles rentrées ou produits : dès lors il ressort des comptes 2024 un premier résultat négatif pour notre Commune depuis la fusion.

Alors que le budget 2024 prévoyait un excédent de charges de plus de CHF 914'950, le compte de résultats pour l'année 2024 se solde par un **déficit de CHF 375'886.15**.

D'une manière générale, il convient de relever la très bonne gestion et maîtrise des charges budgétisées. Les principales différences entre le budget et les comptes, qui représentent environ CHF 540'000, s'expliquent de la manière suivante :

Au niveau des **charges**, des études et certains entretiens, notamment des endiguements représentant quelques CHF 300'000 n'ont pas été réalisés. Trois séances du Conseil général au lieu de quatre, moins des vacations de la part des conseillers communaux et diverses charges du personnel ont permis une économie de CHF 80'000 environ. Comme relevé en introduction, les charges de transfert sont quant à elles plus élevées de CHF 132'000 que les montants budgétisés : la forte utilisation du service de garde des mamans de jour de l'association des « P'tits Pruneaux » explique en grande partie cette augmentation depuis la décision de facturer aux communes-membres l'utilisation effective du service au lieu du précédent système dit du « pot commun ». Etant donné les montants importants investis ces dernières années, les intérêts des dettes supplémentaires dues à de nouveaux emprunts ainsi que des taux d'intérêts qui ont augmenté expliquent le montant de CHF 65'000 plus élevé par rapport au budget.

Au niveau des **produits**, CHF 195'000 de taxes et autres produits supplémentaires, comme la participation des parents à la crèche ou certaines taxes de l'évacuation des eaux usées, sont à relever. La vente d'un bâtiment communal a rapporté un revenu extraordinaire de CHF 84'000. Les locations de locaux ont rapporté CHF 30'000 de rentrées supplémentaires : la reprise de la buvette de l'ex-FC Léchelles permet de nouvelles rentrées pour la commune. Les nombreuses demandes de subventionnement auprès du Canton et de la Confédération ont permis d'engranger plus CHF 70'000 de recettes supplémentaires.

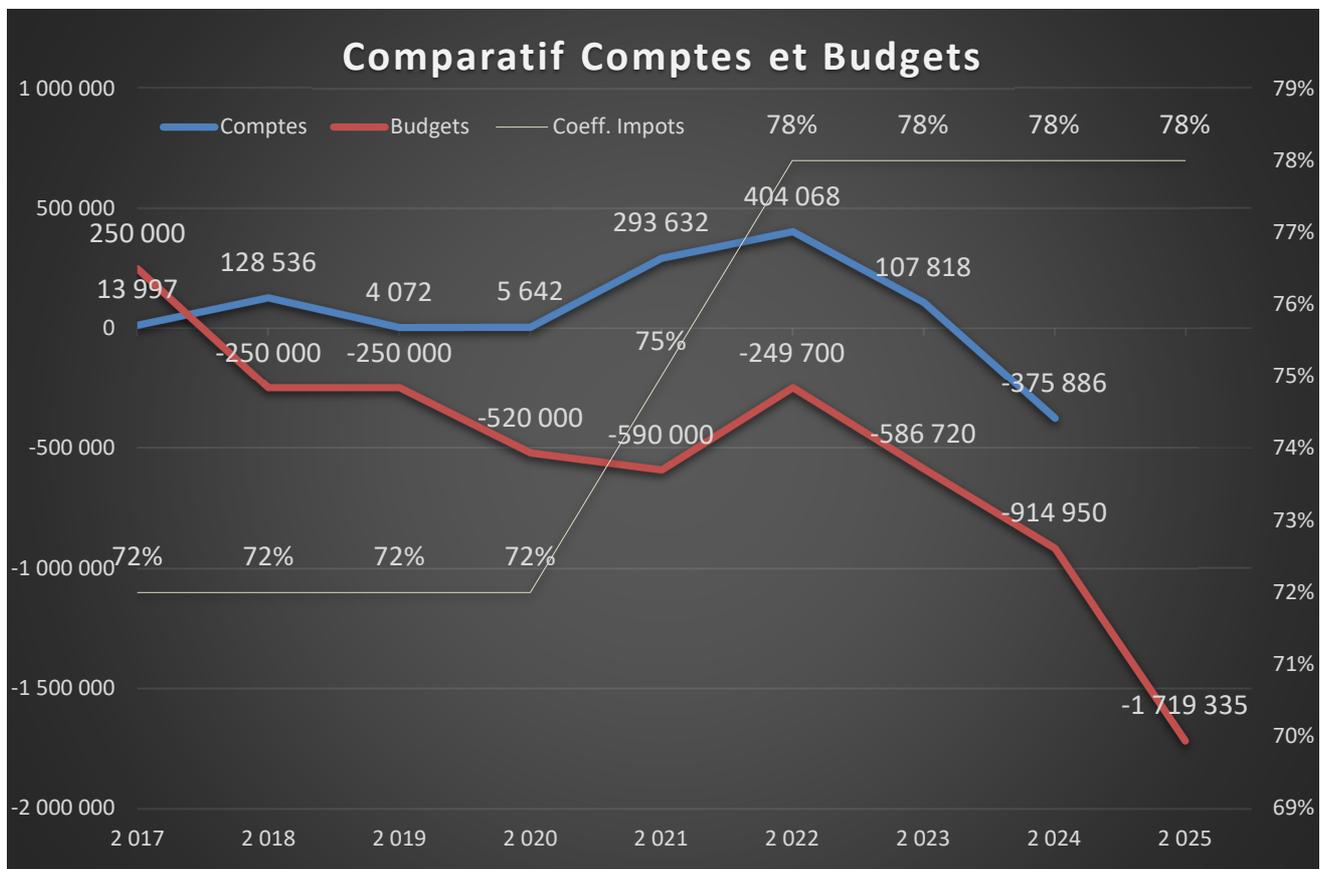
D'autres différences minimes expliquent le solde entre budget et comptes 2024. Il est à relever que la commune a acheté pour plus de CHF 50'000 d'eau potable qui est plus dû à une augmentation du prix des fournisseurs plus qu'à une augmentation de la consommation d'eau.



Au niveau des **investissements**, CHF 2'703'340 ont été dépensés en 2024. Ces investissements sont financés par l'emprunt étant donné que la Commune, au vu des précédents Résultats, ne peut plus s'auto-financer. Pire encore avec le déficit de 2024, elle commence à emprunter afin de pouvoir payer certaines factures durant l'année, augmentant encore les charges financières via les intérêts versées aux établissements financiers.

La **dette** s'élève à quelques CHF 29,5 millions à fin 2024.

Bien que le Conseil communal ait décidé de limiter les investissements dans les prochaines années afin de limiter les charges financières (amortissements et intérêts des emprunts), cette situation nouvelle avec un déficit pour le compte de Résultats de 2024 ainsi qu'un budget 2025 avec un déficit prévisionnel de quelques CHF 1'700'000 montre combien l'équilibre recherché entre charges et produits est précaire. Afin de faire face aux futurs investissements qui ont soit déjà été votés ou qui le seront dans les prochaines séances de budget des années à venir, d'importantes décisions devront être prises par l'exécutif et le législatif communal.



Le graphique ci-dessus montre que les Résultats (Comptes) sont régulièrement meilleurs que les budgets qui restent des prévisions faites par le Conseil communal quatre mois avant le début de l'année civile et comptable. Depuis l'entrée en vigueur de MCH2, qui ne permet plus de réaliser d'amortissements extraordinaires, il est constaté que les bénéfices des comptes de résultats diminuent d'années en années malgré l'augmentation du taux d'imposition de 3 points en 2020 puis 2021 jusqu'au déficit de 2024.



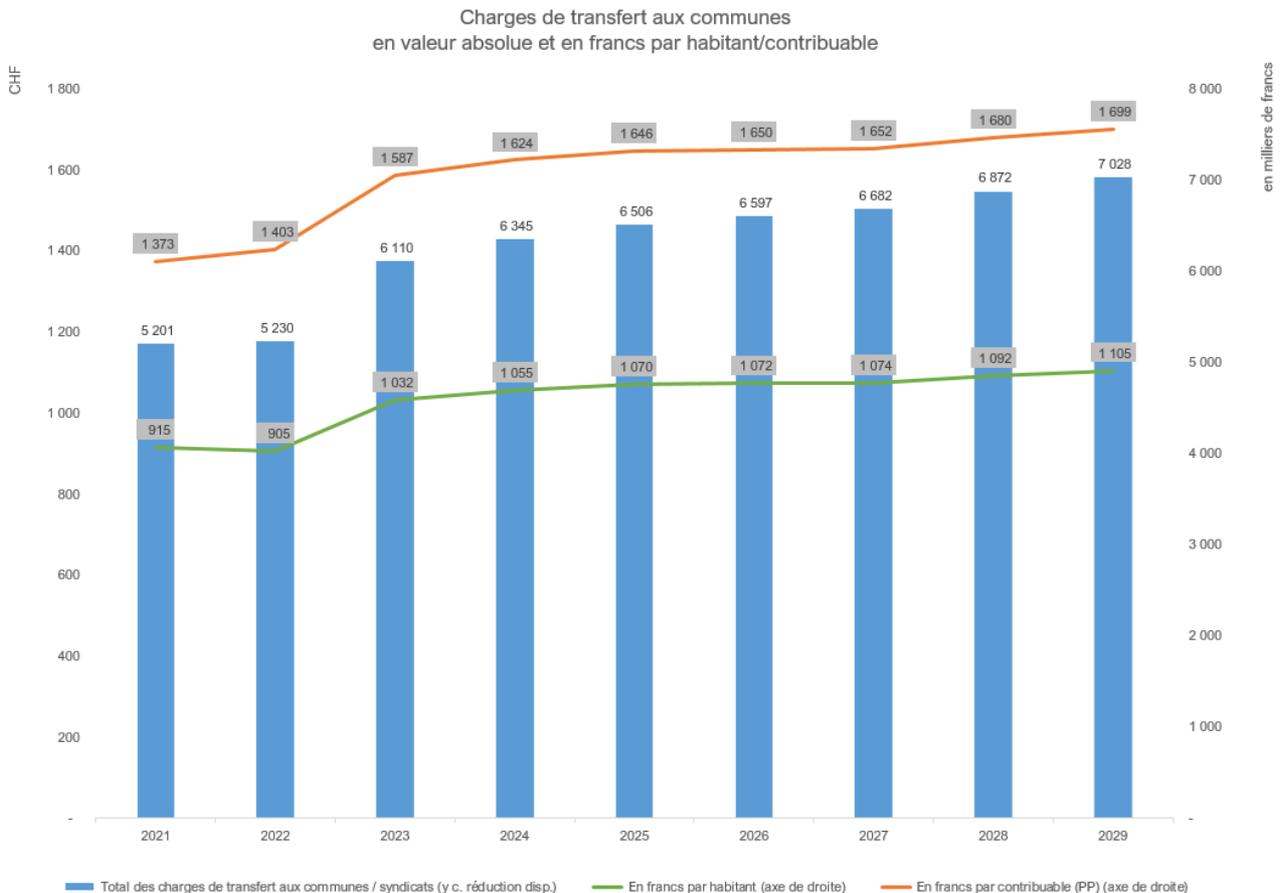
Planification financière 2024-2029

Lors de la séance du Conseil général du 23 septembre 2024, une planification financière sur 5 ans a été présentée. Elle intègre les plans financiers des Associations régionales ainsi que des différentes données prévisionnelles sur 5 ans (démographie, charges de transfert, etc...).

Depuis la fusion en 2016, la population est passée de 4'706 habitants à 6'029 au 30 juin 2024, soit une croissance de 28%. Bien qu'accompagnée par une augmentation des revenus fiscaux, cette hausse de la population engendre forcément une augmentation des charges, notamment, avec l'ouverture de classes scolaires ou d'accueil extra-scolaire comme les crèches, ou encore la participation aux coûts pour les seniors, etc...

La démographie est également conséquente dans tout le canton et dès lors les charges de transferts (appelées aussi charges liées autrefois) subissent également des augmentations conséquentes pour les Communes, charges qui représentent plus de 58% des coûts communaux.

Le graphique ci-après montre l'évolution des charges de transfert aux communes. En valeur absolue, les charges sont passées de CHF 5'200'000.- (soit CHF 915.- par habitant ou CHF 1'373.- par contribuable) en 2021 à CHF 6'345'000.- (soit CHF 1'055.- par habitant ou CHF 1'624.- par contribuable) en 2024. Les projections amènent ces charges à CHF 7'028'000.- (soit CHF 1'105.- par habitant ou CHF 1'689.- par contribuable) en 2029 !





Pour permettre cette analyse, les Communes utilisent différents principes comptables et indicateurs notamment celui de la **marge nette d'autofinancement (MNA)**. La marge d'autofinancement renseigne sur les moyens réels que possède la Commune. Comme pour une structure privée, la Commune doit générer suffisamment de recettes ou liquidités pour couvrir les dépenses faute de quoi elle est contrainte de s'endetter pour faire face à ses engagements à court terme, ce qui est vivement déconseillé.

Dans ce contexte, les projections réalisées et basées sur des données connues comme les investissements planifiés, la croissance démographique ainsi que d'autres estimations, nous indiquent une augmentation probable du déficit communal. La perte s'aggraverait de CHF 700'000 en 2025 et pourrait atteindre plus de CHF 2'172'000 en 2029 comme on peut le constater dans le tableau ci-dessous :

	BUDGET 2025		BUDGET 2026		BUDGET 2027		BUDGET 2028		BUDGET 2029	
	CHARGES	REVENUS								
	- 1 541 060		- 1 884 714		- 2 052 731		- 2 116 091		- 2 172 116	
RÉSULTAT	26 496 535	24 955 475	27 221 229	25 336 515	28 173 030	26 120 299	28 651 730	26 535 639	29 114 264	26 942 148

Cette augmentation du déficit prévisionnel des années à venir s'explique, en partie, par la calculation d'un amortissement pour les investissements réalisés et votés (pour la nouvelle école Ecol'Air à Dompierre, cela représente un montant de plus de CHF 240'000 par an) ainsi que l'augmentation des emprunts et, de facto, des intérêts qui passeraient de CHF 375'000 pour atteindre CHF 580'000 en 2029. Les charges financières augmentent elles aussi passant de 6,15 % en 2024 à 10,6 % en 2026 selon la planification financière !

De plus, vu les faibles bénéfices dégagés ces dernières années ajoutés au déficit de 2024, il n'est plus possible de rembourser les emprunts précédents alors que la Commune continue d'investir dans de nouveaux projets.

Budget 2025

En décembre 2024, le Conseil général a validé un budget 2025 déficitaire à hauteur CHF 1'719'335. Dans l'attente des comptes de résultats pour 2024 et d'un éventuel déficit, le Conseil communal a toutefois pris la décision de proposer un budget sans modification du taux d'imposition bien que les prévisions pessimistes présentées lors de la planification financière laissaient effectivement apparaître un déficit prévisionnel très important.

Si la planification financière prévoyait un déficit d'un montant de quelques CHF 1'541'060 (voir dans le tableau de la planification financière ci-dessus), la réalité a vite rattrapé le Conseil communal puisque la première version du budget 2025 laissait apparaître un déficit d'environ CHF 2'100'000 qui fut ramené à CHF 1'790'000 après plusieurs lectures par le Conseil communal. Le Conseil général, après de nombreux débats, a proposé diverses économies dans les activités extra-scolaires, les prestations aux seniors, la culture principalement et adopté finalement un budget déficitaire 2025 à hauteur de CHF 1'720'000. Ces coupes supplémentaires de CHF 70'000 ne permettent néanmoins pas de résoudre les défis financiers que la Commune doit relever.



Commission financière

Composition	Nom	Fonction	-	Groupe
Président	Corminboeuf Ludovic	Conseiller général		Le Centre Belmont-Broye
Vice-Président	Schneuwly Vincent	Conseiller général		MBB
Secrétaire	Fleury Johnny	Conseiller général		La Gauche Plurielle
Membre	Francey Eric	Conseiller général		UDC-Indépendants-UDF
Membre	Brasey Eric	Conseiller général		PLR Belmont-Broye

L'article 70 de la loi sur les finances communales prévoit que la Commission financière se compose d'au moins 5 membres. Ils sont élus par le Conseil général pour la législature parmi les membres du Conseil général. Les attributions de cette Commission sont définies par la loi (art. 97 LCo) et consistent principalement à examiner le budget et les comptes de la Commune, ainsi que les propositions de dépenses (art. 89 al. 2 LCo) et de modification du taux des impôts. Sur tous ces objets ainsi que sur le plan financier et ses mises à jour, elle fait rapport au Conseil général et lui donne son préavis sous l'angle de l'engagement financier.

Le Commission financière s'est réunie à 12 reprises durant l'année 2024 afin de traiter les objets suivants :

- Comptes 2023
- Reprise de la buvette du FC Léchelles
- Crédits supplémentaires 2024
- Budget 2025

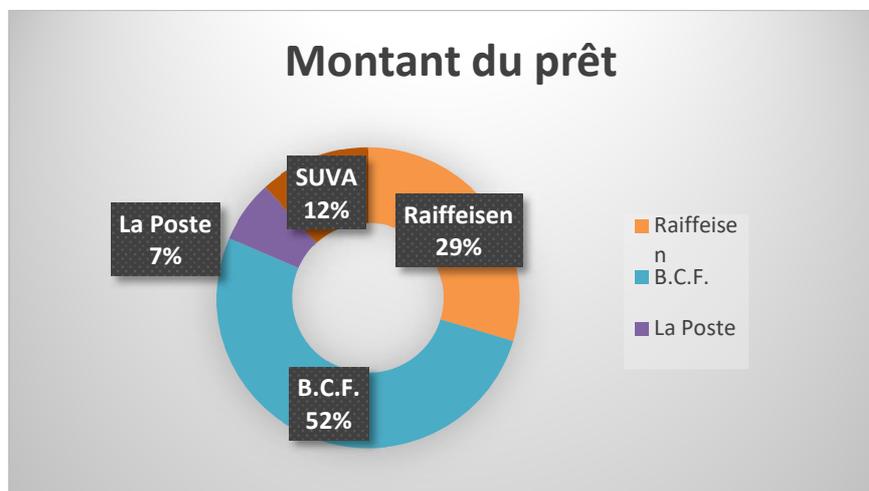


D. ETATS FINANCIERS

Etat de la situation financière

Engagements financiers à long terme (au 31.12.2024)

Créanciers	Montant du prêt	Intérêts
Raiffeisen	8 767 800.00	SFr. 126 040.00
B.C.F.	15 336 000.00	SFr. 214 978.00
La Poste	1 972 000.00	SFr. 16 931.00
SUVA	3 500 000.00	SFr. 67 900.00
Total	29 575 800.00	SFr. 425 849.00





Etat du résultat global (pertes et profits)

Résultat global exercice 2024

	Comptes 2024	Budget 2024	Comptes 2023
	<i>en milliers de francs</i>		
Charges d'exploitation	25 304.6	24 742.0	24 428.3
Produits d'exploitation	24 954.5	24 045.8	24 533.4
Résultats provenant des activités d'exploitation	-350.1	-696.2	105.1
Charges financières	809.7	716.2	679.9
Revenus financiers	655.0	497.5	553.7
Résultats provenant des financements	-154.7	-218.7	-126.2
Résultats opérationnels	-504.8	-914.9	-21.1
Charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0
Produits extraordinaires	128.9	0.0	128.9
Résultats extraordinaires	128.9	0.0	128.9
Résultat publié (perte)	-375.9	-914.9	107.8



Investissements

Etats des investissements au 31.12.2024	Comptes	< Ecart >		Budget	Comptes
	2024	Fr.	%	2024	2023
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE					
Charges	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-	-	-	-	-
2 FORMATION					
Charges	807 013	415 513	106.1%	391 500	4 227 459
Revenus	128 425	-166 575	-56.5%	295 000	643 624
Solde	-678 588	-582 088		-96 500	-3 583 836
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS					
Charges	51 666	9 666	23.0%	42 000	69 542
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-51 666	-9 666		-42 000	-69 542
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS					
Charges	234 682	-2 097 318	-89.9%	2 332 000	1 085 833
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-234 682	2 097 318		-2 332 000	-1 085 833
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE					
Charges	2 146 348	-6 499 652	-75.2%	8 646 000	811 246
Revenus	407 943	27 943	7.4%	380 000	636 010
Solde	-1 738 405	6 527 595		-8 266 000	-175 236
8 ECONOMIE PUBLIQUE					
Charges	-	-45 000	-100.0%	45 000	-
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-	45 000		-45 000	-
9 FINANCES ET IMPÔTS					
Charges	-	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-
Solde	-	-	-	-	-
TOTAUX					
Charges	3 239 708	-8 216 792	-71.7%	11 456 500	6 194 081
Revenus	536 368	-138 632	-20.5%	675 000	1 279 634
Résultat	-2 703 340	8 078 160		-10 781 500	-4 914 447



Synthèse des indicateurs

Indicateurs de la conférence des autorités de surveillance des finances communales		Moyenne 2023-2024	2024	2023
Capacité d'autofinancement <i>(Autofinancement / Revenus financiers)</i>	< 10 % = faible	37.23%	40.04%	34.41%
Quotité des intérêts <i>(Intérêts nets / Revenus financiers)</i>	< 2% = faible 2 % - 5 % = moyenne	1.24%	1.45%	1.04%
Capitaux de tiers* <i>(Dette brute / Revenus courants)</i>	100 % - 150 % = moyen	5.47%	4.22%	6.71%

Indicateurs cantonaux du Service des communes		2024	2023
Degré de couverture des tâches environnementales			
Produits / Charges 71 Approvisionnement en eau		100%	100%
Produits / Charges 7201 Protection des eaux		100%	100%
Produits / Charges 73 Gestion des déchets		91%	100%

Etat des variations des capitaux propres

Pour donner suite à la réévaluation intervenue en 2021, les capitaux propres au 1er janvier 2023 se montaient à CHF 19'850'162. Cette valeur est diminuée de la perte de 2024 et l'attribution aux réserves sur les financements spéciaux pour atteindre au 31.12.2024, un solde de CHF 19'474'276.



Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	6 888 205.47	Attributions aux FS, capitaux propres			820 152.98	Prélèvements sur les FS, capitaux propres			102 414.35	2900	Financement spéciaux enregistré sous capital propre	7 605 944.10
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 296 798.91	35		439 900.68	45		0.00	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	2 736 699.59		
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	4 575 621.67	35		380 252.30	45		102 414.35	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	4 853 459.62		
29003	Financement spécial, élimination des déchets	15 784.89	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	15 784.89		
Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	902 445.50	Attributions à la réserve liée au retraitement			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement			0.00	295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	773 524.70
29500	Patrimoine administratif, autres	328 549.20							29500	Patrimoine administratif, autres	281 613.60		
29501	Approvisionnement en eau	104 286.00							29501	Approvisionnement en eau	89 388.00		
29502	Traitement des eaux usées	469 610.30							29502	Traitement des eaux usées	402 523.10		
2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00	Attributions à la réserve liée au retraitement du PF			0.00	Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF			0.00	2960	Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF	0.00
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00		
Capitaux propres au 1er janvier 2024			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2024				
Comptes	Libellés	CHF	Motif de l'augmentation			Motif de la diminution			Comptes	Libellés	CHF		
			Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF					
2980	Autres capitaux propres	0.00	Attributions aux autres capitaux propres			0.00	Prélèvements aux autres capitaux propres			0.00	2980	Autres capitaux propres	0.00
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00		
299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	19 850 161.70			0.00			375 886.00	299	Résultat annuel - excédent/découvert du bilan	19 474 275.70		
29990	Compte général	19 850 161.70	29900	Excédent (+)	0.00	29900	Déficit (-)	375 886.00	29990	Compte général	19 474 275.70		



Etat des flux de trésorerie

Comptes	Libellés	CHF
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
90	Clôture du compte de résultats	-375 886.15
33	Amortissement du patrimoine administratif	1 248 187.55
35	Attributions aux financements spéciaux	821 485.16
45	Prélèvement sur les financements spéciaux	403 749.35
364	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-
365	Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-
366	Amortissements des subventions des investissements	-
466	Amortissements des subventions des investissements portées au passif	78 579.35
3690	Charges de transfert	301 335.00
4690	Produits de transfert	-
389	Attributions aux capitaux propres	-
4490	Revalorisation du patrimoine financier	-
489	Prélèvement sur les capitaux propres	128 920.80
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		1 383 872.06
ACTIVITÉS D'OPÉRATION		
101	Variation des créances	-191 265.61
102	Variation des placements financiers à court terme	-
104	Variation des actifs de régularisation	-140 948.89
106	Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	-
107	Variation des placements financiers à long terme	463.00
108	Variation du PF	96 974.70
109	Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-
200	Variation des engagements courants	961 787.72
201	Variation des engagements financiers à court terme	-
204	Variation des passifs de régularisations	-223 212.53
205	Variation des provisions à court terme	-
208	Variation des provisions à long terme	-
209	Variation des financements spéciaux, fonds	-301 335.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle		202 463.39
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
690 ./ 590	Résultat du compte des investissements	2 703 340.12
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		-2 703 340.12
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
2060	Variation des hypothèques	1 023 800.00
2064	Variation des emprunts	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		1 023 800.00
VARIATION DE TRESORERIE		-93 204.67
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN		
100	Solde de trésorerie au 1er janvier	1 858 734.71
100	Solde de trésorerie au 31 décembre	1 765 530.04
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN		-93 204.67



Investissements clos

Ci-dessous, nous vous présentons les investissements terminés ainsi qu'un explicatif succinct pour ceux présentant un écart significatif.

No.	Comptes	Désignation	Décisions	Budgets votés	Total dépensé	Ecart	Ecart %	Commentaires
72	2170.5030.00 21706130.00	Place entre le CO et les halles de sports	14.12.2020	390 000	387 426.45	-2 573.55	-0.7	Le budget est respecté.
57	2170.5030.03	Aménagement Place Ecof'Air	22.05.2023	320 000	332 614.80	12 614.80	3.9	Un léger dépassement est constaté. Il est compensé par l'économie réalisée sur le bâtiment de l'école à Dompierre.
4	2170.5040.01 2170.6310.00 2170.6310.10	Nouvelle école à Dompierre	17.12.2018	7 820 000	7 650 027.22	-169 972.78	-2.2	Le compte a été bouclé afin de permettre un amortissement. La subvention (déjà intégrée au décompte) de l'ordre de CHF 400'000 est attendue courant 2025.
47	2170.5040.04	Réfection salles de classes Domdidier et Léchelles	12.12.2022	57 500	55 648.30	-1 851.70	-3.2	Le budget est respecté.
5	3420.5030.01	Plae de jeux + crèche à Domdidier	13.12.2021	360 000	372 022.05	12 022.05	3.3	Une signalétique a été intégrée dans ce projet. Il ressort dès lors un dépassement de 3.3%.
6	6150.5000.00	Parking Vy d'Avenches	13.12.2021	840 000	845 131.30	5 131.30	0.6	Le budget est respecté.
55	6150.5000.02 7201.5032.14	Parking Impasse Pré-de-la-Cour / Eaux usées	22.05.2023	160 000	172 375.45	12 375.45	7.7	Des barrières et un portail ont été ajoutés au projet de base. Le dépassement est de 7.8%
56	6150.5000.03	Parking CFF - buvette à Dompierre	22.05.2023	100 000	108 494.50	8 494.50	8.5	Des travaux supplémentaires en lien avec la réfection du bas des Moulins ont été réalisés. Le budget est respecté (+8.4%).
16	6150.5010.10	Projet Valtraloc à Léchelles	13.12.2021	75 000	75 897.25	897.25	1.2	Le budget est respecté.
33	7101.5031.13	Le Criblet (déplacement de conduites)	14.12.2020	65 000	23 621.70	-41 378.30	-63.7	Certains travaux (contrôle caméra, constat des bâtiments) n'ont pas été réalisés.
53	7301.5060.00	Achats bennes compacteuses à ordures	12.12.2022	205 000	201 866.17	-3 133.83	-1.5	Le budget est respecté.
59	7410.5020.01	Etude et curage ruisseau de l'Hôpital à Dompierre	11.12.2023	248 000	87 779.80	-160 220.20	-64.6	Le budget était surestimé par le bureau de géomètre.
63	7410.5020.03	Reconstruction de l'aqueduc à Domdidier	11.12.2023	350 000	389 759.75	39 759.75	11.4	Le budget présente un dépassement de 11.3%. La largeur devisé, à tort, était de 1.2 m et celle réalisée au finale de 1.5 m, ce qui engendre un surcoût.
		Total		10 990 500	10 702 665	-287 835	-2.62	



Investissements en cours

6TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

6150.5010.01	Route cantonale Grand-Rhain - CHF 800'000	DOMDIDIER
7101.5031.01	Route cantonale Grand-Rhain - CHF 180'000	
7201.5032.00	Route cantonale Grand-Rhain - CHF 820'000	

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
17.12.2018	2019	980 000			1 800 000.00
16.12.2019	2020	820 000	3 361.25		
	2021	-			
	2022	-			
	2023	-			
	2024		58 088.21	1 800 000.00	
Totaux		1 800 000	61 449.46	1 800 000.00	1 738 550.54

Commentaires:

Les oppositions ont été traités.

6150.5010.03	Etude Vy-D'Avenches: parc + arrêt de bus	DOMDIDIER
--------------	--	-----------

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
16.12.2019	2020	68 000			143 000.00
	2021	-	9 419.55		133 580.45
	2022	-			133 580.45
11.12.2023	2023	75 000	31 784.08		101 796.37
	2024		19 957.42		81 838.95
Totaux		143 000	61 161.05	0.00	81 838.95

Commentaires:

L'étude est en cours.

6150.5010.05	Route Vers-le-Ru et arrêt de bus - CHF 950'000	DOMPIERRE
7101.5031.10	Route Vers-le-Ru et arrêt de bus - CHF 40'000	
7201.5032.04	Route Vers-le-Ru et arrêt de bus - CHF 730'000	

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
17.12.2018	2019	1 470 000			1 720 000.00
16.12.2019	2020	250 000	55 089.00		1 664 911.00
	2021	-	0.00		1 664 911.00
	2022	-	13 758.16		1 651 152.84
	2023	-	0.00	1 720 000.00	1 651 152.84
	2024		94 580.80		1 556 572.04
Totaux		1 720 000	163 427.96	1 720 000.00	1 556 572.04

Commentaires:

En attente de l'autorisation de construire.



6150.5010.14 Etude Valtraloc - CHF 95'000

DOMPIERRE

7201.5032.18 Etude Valtraloc - CHF 95'000

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	190 000	48 401.80		141 598.20
Totaux		190 000	48 401.80	0.00	141 598.20

Commentaires:

Les investigations et les études sont en cours.

6150.5010.11 Valtraloc (Rte Genevres-St-Aubin)

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
12.12.2022	2023	95 000	48 507.10	95 000.00	46 492.90
Totaux		95 000	48 507.10	95 000.00	46 492.90

Commentaires:

Les études communales sont en attente de l'autorisation des projets d'aménagements de la rue Centrale et de la route de l'Industrie à Domdidier.

6150.5010.12 Adaptation et modifications des éclairages publics

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	150 000	0.00		150 000.00
Totaux		150 000	0.00	0.00	150 000.00

Commentaires:

Les travaux seront terminés au printemps 2025.

6150.5010.13 Etude plantations bords de routes communales

BELMONT-BROYE

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	50 000	24 499.78		25 500.22
Totaux		50 000	24 499.78	0.00	25 500.22

Commentaires:

Plusieurs études sont en cours de réalisation dans les villages de la Commune.



6150.5010.14 Route Bas des Moulins

DOMPIERRE

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
23.09.2024	2024	50 000			50 000.00
Totaux		50 000	0.00	0.00	50 000.00

Commentaires: La demande d'offre a été faite. Les travaux seront réalisés durant le premier semestre 2025.

6150.5060.01 Achat machines service de voire

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
12.12.2022	2023	50 000	27 054.15	50 000.00	22 945.85
	2024		8 390.00		
Totaux		50 000	35 444.15	50 000.00	14 555.85

Commentaires: Un véhicule d'occasion a été acheté en 2024, pour remplacer un ancien.

7AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

7101.5031.15 Conduite EP (Parcours Vita - Route d'Eissy)

RUSSY

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
13.12.2021	2022	288 000	15 933.65		324 066.35
12.12.2022	2023	52 000	6 757.40	340 000.00	317 308.95
			131 106.50		186 202.45
Totaux		340 000	153 797.55	340 000.00	186 202.45

Commentaires: Le 70% des travaux ont été réalisés. Les travaux se poursuivent.

7101.5031.16 Conduite EP (Route des Genevres - 2ème étape)

DOMDIDIÉ

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
13.12.2021	2022	50 000	28 002.00		21 998.00
	2023	-	10 384.10	50 000.00	11 613.90
Totaux		50 000	38 386.10	50 000.00	11 613.90



7101.5031.18 Etude EP - Route de St-Aubin

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
13.12.2021	2022	55 000	26 925.00		28 075.00
	2023	-	0.00	55 000.00	28 075.00
	2024		16 451.30		
Totaux		55 000	43 376.30	55 000.00	11 623.70

Commentaires:

Les études communales sont en attente de l'autorisation des projets d'aménagements de la rue Centrale et de la route de l'Industrie à Domdidier.

7101.5031.19 Chambre raccordement ABV

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
13.06.2022	2022	94 000	7 906.90		86 093.10
	2023	-	0.00	94 000.00	86 093.10
Totaux		94 000	7 906.90	94 000.00	86 093.10

Commentaires:

Les travaux seront finalisés en juin 2025.

7101.5031.20 Route de Russy à Vers-le-Ru /EU-EP

DOMPIERRE

7201.5032.13 Route de Russy à Vers-le-Ru /EU-EP

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
12.12.2022	2022	660 000	17 330.55		872 669.45
11.12.2023	2023	230 000			872 669.45
	2024		871 476.50		
Totaux		890 000	888 807.05	0.00	1 192.95

Commentaires:

Les travaux sont terminés au printemps 2025.

7101.5031.21 Route Fribourg-Payerne /EP

LECHELLES

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
12.12.2022	2023	540 000	355 490.70		184 509.30
	2024		77 410.35		
Totaux		540 000	432 901.05	0.00	107 098.95

Commentaires:

La convention a été soumise au CFF.



7101.5031.22 Aménagement parcelle 8757 - CHF 1'040'000
 7201.5032.19 Aménagement parcelle 8757 - CHF 460'000

LECHELLES

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
23.09.2024	2024	1 500 000	170.20		1 499 829.80
		-	0.00		1 499 829.80
Totaux		1 500 000	170.20	0.00	1 499 829.80

Commentaires:

L'enquête est en cours.

7201.5032.11 Mise en séparatif - 3 secteurs

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
13.12.2021	2022	67 000			67 000.00
	2023	-	0.00	67 000.00	67 000.00
Totaux		67 000	0.00	67 000.00	67 000.00

Commentaires:

Les travaux du collecteur EU le long du ruisseau « Epena » sont en cours.

7201.5032.12 Route Distillerie-acqueduc CFF / EU

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
12.12.2022	2023	165 000	53 212.05		111 787.95
	2024	-	50 617.85	67 000.00	61 170.10
Totaux		165 000	103 829.90	67 000.00	61 170.10

Commentaires:

Les travaux sont planifiés pour 2026 lors de la fermeture de la voie CFF pour les travaux du pont sur l'Arbogne.

7201.5032.15 Collecteur EU/EC voie CFF - sous gare

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	1 760 000	367 883.50		1 392 116.50
		-			
Totaux		1 760 000	367 883.50	0.00	1 392 116.50

Commentaires:

Le dossier d'enquête pour la mise en séparatif du lotissement « Sous-Gare » est dans l'attente de l'obtention de l'autorisation de construire.



7201.5032.16 Etude conduite (Chany-Bruyère)

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	130 000	22 484.80		107 515.20
		-			
Totaux		130 000	22 484.80	0.00	107 515.20

Commentaires:

Les investigations et l'étude sont en cours.

7410.5020.02 Etude passage crues sous voie CFF

DOMDIDIER

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	50 000			50 000.00
		-			
Totaux		50 000	0.00	0.00	50 000.00

Commentaires:

Les travaux sont planifiés pour 2026 lors de la fermeture de la voie CFF pour les travaux du pont sur l'Arbogne.

7410.5020.04 Collecteur ruisseau du Chandon + passage de bétail - CHF 450'000

LECHELLES

7201.5032.17 Collecteur ruisseau du Chandon + passage de bétail - CHF 200'000

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
11.12.2023	2024	650 000			650 000.00
		-			
Totaux		650 000	0.00	0.00	650 000.00

Commentaires:

Le dossier sera mis à l'enquête en mai 2025.

7900.5290.00 Etudes diverses - PAL

DOMDIDIER

7900.6110.00 Participations de tiers - CHF 105'000

<i>Crédits accordés par le Conseil général</i>			<i>Dépenses annuelles</i>		
Décisions	Année	Budget voté	Comptes	Budgété dans l'année	Soldes
	ant	451 000	407 173.95		583 826.05
	2019	50 000	110 570.90		473 255.15
	2020	150 000	33 395.85		439 859.30
14.12.2020	2021	75 000	116 441.75		323 417.55
13.12.2021	2022	150 000	118 282.95		205 134.60
12.12.2022	2023	115 000	-17 862.56	115 000.00	222 997.16
	2024		-9 738.05		
Totaux		991 000	758 264.79	115 000.00	232 735.21

Commentaires:

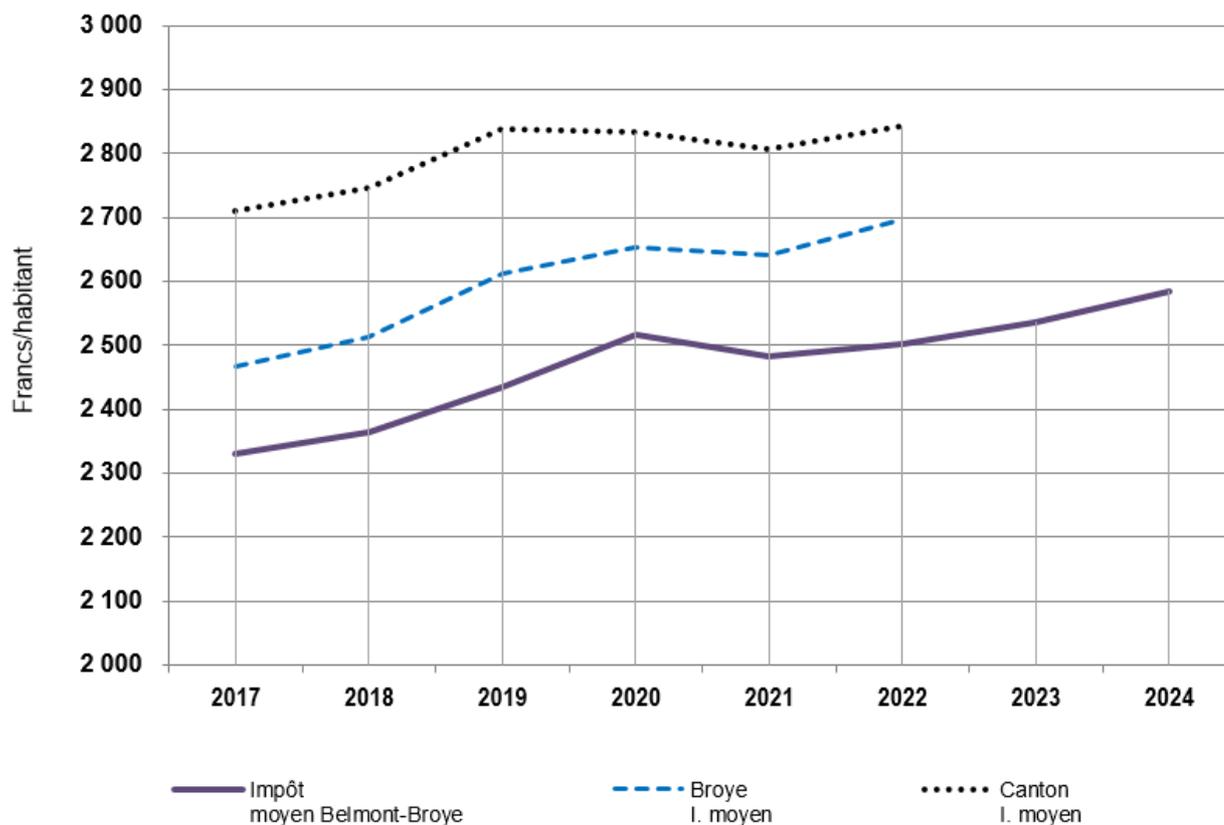
Le PAL de Léchelles a été déposé et la 2ème étape de celui de Domdidier également.

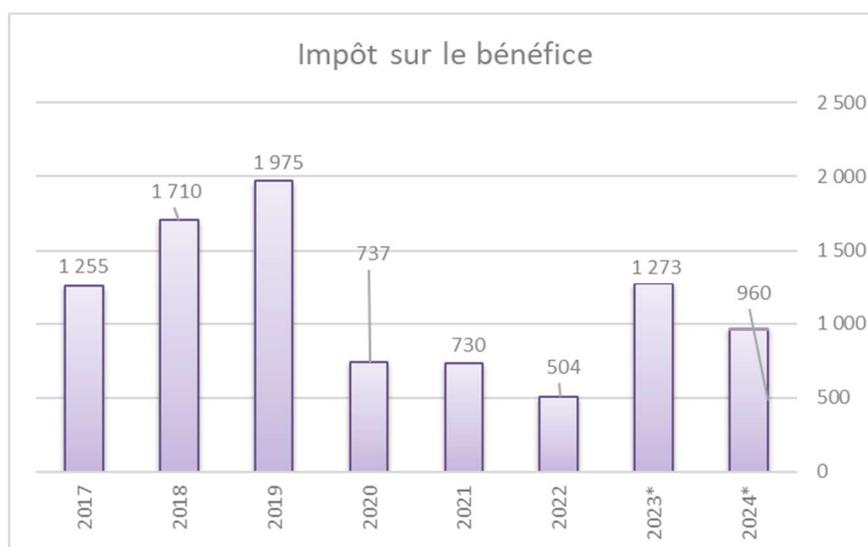
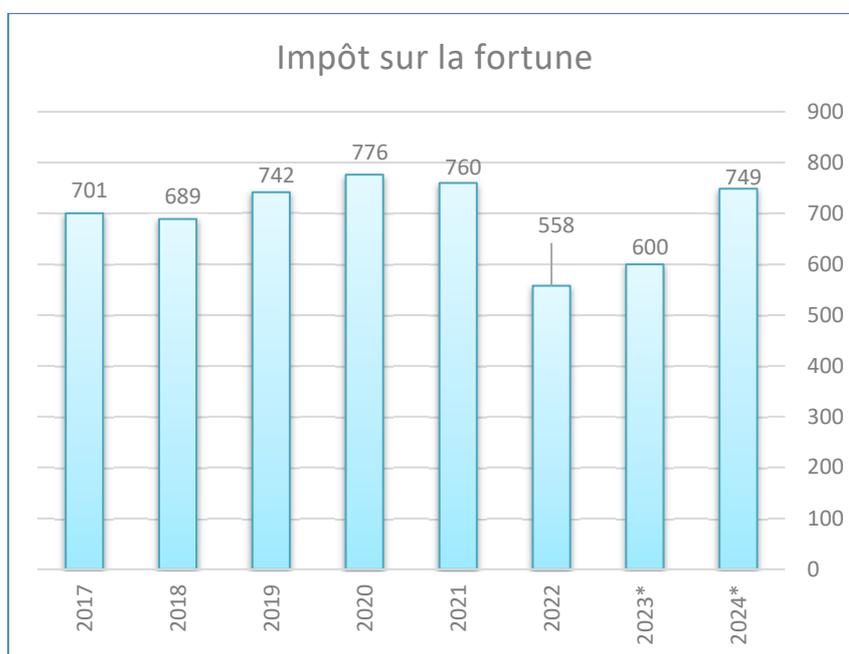
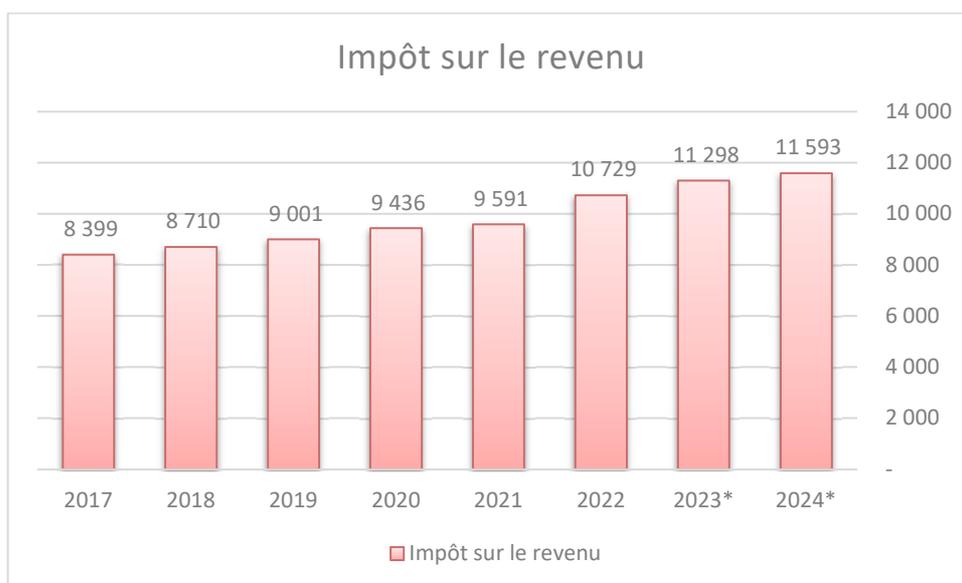


Statistiques fiscales

Ci-dessous vous trouvez les statistiques des différents impôts communaux, en milliers de francs.

Années fiscales	Impôt total (1)	Impôt total en % n-1	Population (2)	Impôt moyen Belmont-Broye	Impôt moyen en % n-1	Broye l. moyen	Canton l. moyen
2017	12 638 000	- 42.70%	5 425	2 330	- 13.55%	2466	2711
2018	13 054 000	+ 3.29 %	5 521	2 364	+ 1.50 %	2512	2746
2019	13 531 700	+ 3.66 %	5 559	2 434	+ 2.95 %	2612	2838
2020	14 184 200	+ 4.82 %	5 635	2 517	+ 3.41 %	2654	2833
2021	13 801 200	- 2.70%	5 757	2 397	- 4.76%	2641	2808
2022	14 470 897	+ 4.85 %	5 823	2 485	+ 3.66 %	2697	2843
2023	15 253 974	+ 5.41 %	6 014	2 536	+ 2.06 %		
2024	15 823 564	+ 3.73 %	6 121	2 585	+ 1.92 %		







Justificatifs des écarts 2024

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
0210.3130.01 Frais de rappels et de poursuites	39'334	28'000	+11'334

Le nombre de mises en poursuite ne cesse d'augmenter. En 2024, il y a eu 130 nouvelles mises en poursuites. A cela s'ajoute, le suivi et la gestion des 580 procédures (réquisitions, ADB, etc.) en cours. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2024, les tarifs de l'Office des poursuites ont également augmenté (+0.70 ct par prestation).

En 2025, un système intégré à notre programme comptable facilitera le suivi.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
2170.3144.00 Entr. et rénov. bâtiments scolaires	50'428	34'750	+15'678

Les remplacements d'un tableau blanc à l'école de Léchelles, d'une porte à l'école de Domdidier et d'un système de filtration de l'eau à Ecolage à Domdidier ont été nécessaires. Ces dépenses sont toutefois contrebalancées par le compte 2170.3144.01 pour lequel l'intégralité du budget n'a pas été déboursée.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
2180.3636.00 Participation à l'AES	176'288	152'000	+24'288

Bien qu'il s'agît d'une forme de charge de transfert, il est constaté une baisse de 19% par rapport aux comptes 2023. Les différences proviennent de la baisse de fréquentation des enfants de Belmont-Broye et de la nécessité ou non de la présence du personnel.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
2170.3130.05 Prestations de tiers, temporaires	16'059	0	+16'059

Plusieurs cas d'assurance ont nécessité l'engagement de personnel temporaire entre juillet et décembre. Sur cette somme, environ CHF 13'000 ont été remboursés par l'assurance (2170.3010.09).



Numéro	Comptes	Budget	Ecart
5450.3612.00 Service des curatelles de district	280'626	249'000	+31'626

Le RSSBF établit un budget. Malgré une hausse budgétaire annoncée de 10% par rapport aux comptes 2023, le résultat « déficitaire » est supérieur de 12%. Le décompte final 2024 ne nous parviendra qu'en juin 2025.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
5451.3636.00 Frais de la garderie	990'180	855'000	+135'180
5451.4240.00 Participation des parents	579'804	510'000	-69'804

Le taux d'occupation arrive à saturation. La Commune possède un partenariat pour 23 places fixes et 10 supplémentaires. Au 31.12.2023, il restait 1.5 places. Cet excédent de dépenses est en partie amorti par la participation des parents.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
6150.3141.00 Entretien des routes et éclairages	104'645	70'000	+34'645
6150.4260.00 Remb. de tiers et assurances	41'860	0	-41'860

Il a été nécessaire, pour des raisons de sécurité, de mettre en terre la ligne de contact « Bettravière ». Cette intervention non-prévue a engendré un coût de CHF 13'402. Plusieurs accidents de la circulation ont engendré des frais supplémentaires.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
6150.3151.00 Entretien des véhicules et des machines + locations	79'602	39'000	+40'602

Après la boîte à vitesse, c'est le moteur du Reform Multi qui a dû être changé pour un coût de CHF 28'000. Notre protection juridique a été engagée pour examiner s'il n'y avait pas un éventuel défaut caché sur le véhicule.



Numéro	Comptes	Budget	Ecart
7101.3105.00 Achats d'eau	254'621	210'000	+44'621

La Commune s'alimente principalement auprès de 3 sources d'approvisionnement, dont 2 externes. L'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes de la Broye et du Vully (ABV) applique une clé de répartition en fonction des frais et des consommateurs. Il ressort de la calculation des prix 2024 une hausse de 10 ct par m3 (Belmont-Broye 255'000 m3, soit CHF 25'500 supplémentaires.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
7206.3120.00 Frais d'électricité – Groupe E	132'144	108'000	+24'144

Bien que répartie entre les Communes d'Avenches, Saint-Aubin et Belmont-Broye, nous constatons une hausse de la consommation de 33'000 kWh accompagnée d'une augmentation de 0.6 ct kWh.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
7301.3130.01 Frais de ramassage des objets inertes	212'358	172'000	+40'358

En 2022, la dépense se montait à CHF 166'449 contre CHF 190'565 en 2021. Le budget 2024 se basait sur deux résultats. En relation avec les comptes 2023, l'augmentation n'est que de CHF 3'587 de plus. Le tonnage continue d'augmenter.

Numéro	Comptes	Budget	Ecart
9100.4010.00 Impôt sur bénéfice (personnes morales) – année fiscale	684'000	1'100'000	-139'232
9100.4010.10 Impôt sur bénéfice (personnes morales) – année précédente	276'018	0	

Depuis 2022 et la mise en application de la RFFA, la répartition entre le capital et le bénéfice est difficilement estimable. Le budget 2024 a été trop optimiste en rapport avec la réalité. Le fait que les sociétés soient taxées parfois 18 mois après l'année civile rend complexe l'estimation. Il est également relevé que depuis 2019, l'impôt sur les bénéfices a diminué de plus de CHF 1 million pour atteindre CHF 960'000 en 2024.



Numéro	Comptes	Budget	Ecart
9610.3401.00 Intérêts des dettes	430'702	375'000	+55'702

Dans la mesure où la Commune ne couvre pas ses coûts de fonctionnement, elle n'arrive pas à capitaliser ses liquidités. Dès lors, il est nécessaire de renouveler les emprunts en plus des emprunts pour les nouveaux investissements.

Salaires

Numéro	Comptes	Budget	Ecart	Ecart %
xxxx.3010.00 Salaires	2'632'935	2'657'410	-24'475	-0.92 %
0220.	1'113'658	1'082'500	+31'158	
0290.	64'000	64'000	0	
2170.	463'815	448'300	+15'515	
2190.	113'258	114'300	-1'042	
3410.	48'000	48'000	0	
3420.	48'000	48'000	0	
6150.	217'127	288'100	-70'973	
7101.	131'993	135'920	-3'927	
7206.	214'114	236'290	-22'176	
7301.	106'969	80'000	+26'969	
7410.	80'000	80'000		
7710.	32'000	32'000		

Les tâches administratives et prestations de services augmentent, ce qui nécessite une adaptation du personnel. Du changement de personnel est également intervenu au Service de conciergerie.

En plus, de quelques cas d'accidents ou maladies, les fluctuations engendrées par ces départs et arrivées provoquent inévitablement des modifications dans les comptes.